

Comité Syndical du mercredi 15 juin 2022 à 18h30

ValDem ZAC du Haut des clos – Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME

Ce procès-verbal sera soumis à l'approbation
Du prochain Comité Syndical

PROCES-VERBAL

Le mercredi 15 juin 2022 à dix-huit heures trente, les membres du Comité du Syndicat Mixte de Collecte, de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers du Vendômois se sont réunis à ValDem ZAC du Haut des clos – Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME sur convocation adressée par le Président 08 juin 2022, conformément aux articles L.2121-10 et L.5211.11 du code général des collectivités territoriales.

Thierry BOULAY, Président du Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois, préside la séance avec l'ordre du jour suivant :

- I. Désignation du secrétaire de séance
- II. Adoption du procès-verbal du comité du 22 mars 2022
- III. Lancement d'un marché d'Assistance en Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour l'organisation des déchèteries et des filières sur notre territoire – demande de subventions
- IV. Lancement d'un marché d'Assistance en Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour la mise en place de la collecte en C0.5 - demande de subventions
- V. Convention Cyclévia pour la collecte et le traitement des huiles
- VI. Demande de subvention auprès du Pays pour l'opération « sauvons les meubles »
- VII. Adoption du Compte de Gestion
- VIII. Adoption du Compte de Administratif
- IX. Constitution de la CCES
- X. Adoption de la charte d'intention / d'engagement dans l'économie circulaire des communes de notre territoires
- XI. Adoption du rapport annuel d'activité
- XII. Modification du tableau des effectifs
- XIII. Conditions d'utilisation des véhicules de service et attribution
- XIV. Questions diverses
 1. *Mise en place de nouvelles filières à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP)*
 2. *Bilan pneus et amiante*

Le Président,



Thierry BOULAY

Nombre de membres au moment du vote : ▪ en exercice : 63 ▪ présents : 43 ▪ votants : 46	Date du comité : 15 juin 2022 Date convocation : 08 juin 2022	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Gabrielle FAUDET NELLENBACH
Etaient présents : <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> M BARANGER Stéphane M BARBIER Bruno M BELLANGER Philippe Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BREDON Jérôme M BOULAY Thierry M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël Mme CHERAMY Laure-Aline Mme CHOUTEAU Monique M COSME Thierry M COURTIN Mickaël M DESVAUX Philippe M DESSAY Eric Mme FABRI-BERGE Valérie Mme FEDELE Chantal M FERRAND Arnaud	Mme FLAMENT Nadia Mme GARNIER Annette M GAUTHIER Jean-Claude M GAUTHIER Laurent Mme HARANG Brigitte M HERAULT Francis Mme JEANTHEAU Nicole M LARANGE Philippe M LEROI Pascal Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit M MOUZDALIFA Rashidi M REGNARD Muriel Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DEREVIER Alain Mme FAUDET-NELLENBACH Gabrielle M FREMERY Pascal M MENAGE Pascal Mme PASQUERAULT Patricia <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain Mme DINH Sophie
Ont donné pouvoir : M CLAMENS Jean-Paul ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte Mr GARDRAT Benoit ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry Mr SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Mr DEREVIER Alain		Ont assisté : Mme BOURGEOIS Claire Mme CAFFIN Marie-France M LERICHE Philippe
Etaient absents excusés : <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> M BARBEREAU Jean Mme BESNARD Caroline M BUCHERON Alain M CHAMBRIER Philippe M COURTOIS Julien M DHUY Dominique M DUQUERROY Raphaël M FOURMONT Thierry	M GUILLOT Raphaël Mme HERTZ Sandrine Mme HUET Karine M OZAN Yves M PIGOREAU Albert	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M CORDONNIER Mickaël M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M NOURRY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>

I. Désignation du secrétaire de séance

Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les fonctions des secrétaires à l'Assemblée Municipale sont remplies par un ou plusieurs de ses membres.

Le Conseil Municipal peut adjoindre à ses secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances, mais sans participer aux délibérations.

Ces règles sont transposables aux organes délibérants des Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

Le Président soumet le rapport au vote.

DECIDE :

A l'unanimité, Madame Gabrielle FAUDET NELLENBACH est désignée en qualité de secrétaire de séance.

II. Adoption du procès-verbal du mardi 22 mars 2022

Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le procès-verbal du Comité Syndical du mardi 22 mars 2022 vous est adressé en annexe.

PROPOSE :

Il demande s'il y a des observations sur ce procès-verbal.

DECIDE :

Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal du mardi 22 mars 2022 est adopté.

III. Lancement d'un marché d'Assistance en Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour l'organisation des déchetteries et des filières sur notre territoire – demande de subventions

Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite « AGECE » renforce le principe de « Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) » et notamment en créant encore de nouvelles filières pour les années à venir.

L'accroissement du nombre de REP, une dizaine de nouvelles d'ici 2025, nécessite l'aménagement, la requalification ou la reconstruction des déchetteries édifiées voilà plus de 20 ans, trop petites et de moins en moins efficaces. Plus de la moitié des déchets transite maintenant par les déchetteries contre moins d'1/4 voilà 20 ans.

ValDem a comme projet, la création d'une déchetterie, dite nouvelle génération ou « déchetterie inversée ».

Fini les termes « jeter », « se débarrasser » ... Nous devons développer le service autour des vocables « déposer », « donner », « seconde vie », « réparation : combattre l'obsolescence programmée », « réemploi », « réutilisation », « atelier pédagogique ».

La mission a un coût prévisionnel inférieur à 90 000 € HT.

PROPOSE :

Le président, vous demande de bien vouloir l'autoriser à lancer une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour étudier les meilleures solutions (emplacement, technique, financière, moyens humains et matériels...) et à solliciter l'ensemble des subventions possibles (Europe, Etat, Région, Département, Pays, collectivités locales, ADEME, CITEO, Eco-organismes ...). Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Thierry BOULAY : Les déchetteries ne sont pas adaptées au nombre de filières que nous allons devoir mettre en place. Il faudra faire évoluer les équipements de celle-ci :

- La déchetterie, à l'avenir ne sera pas seulement un lieu de dépôt mais un lieu d'échange, de réemploi / de réutilisation.
- Contrairement à aujourd'hui, toutes les déchetteries ne seront pas dans la même conformation, il y aura donc des réajustements :
 - Soit la suppression de certaine,

- Soit des réallocations avec des spécificités pour certaines comme cela a été fait avec la plateforme de déchets verts.

Il est attendu de cette AMO un bilan complet, la mise en place et perspective :

- Les contraintes règlementaires sur notre territoire
- La nécessité de satisfaire le service public
- Les contraintes en termes d'infrastructures et de coûts de fonctionnement
- D'appréhender la réallocation des moyens sur l'ensemble du territoire.

Le cahier des charges n'est à ce jour pas finalisé, il est souhaité un retour fin 2022 / début 2023 afin d'envisager les transformations, les adaptations voire les constructions d'équipements nécessaires.

Question : Certaines déchetteries sont-elles réellement amenées à disparaître ?

Th.BOULAY : Les résultats techniques et financiers de l'AMO seront là pour guider le syndicat mais en dernier ressort ce sont les élus qui prendront la décision.

Question : l'AMO va prendre en compte un certain nombre d'éléments de sécurité, d'environnement, va-t-elle prendre en considération les nouvelles REP ?

Th.BOULAY : oui, un point sur les nouvelles REP vous sera présenté en fin de séance.

Question : Quelle est l'échéance de cette mise en place ?

Th.BOULAY : La réalisation concrète dépendra des préconisations de l'AMO, des choix et des allocations financières des partenaires que nous pourrions mobiliser. Il est souhaité un début d'engagement avant la fin du mandat.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à lancer une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour étudier les meilleures solutions (emplacement, technique, financière, moyens humains et matériels...) et à solliciter l'ensemble des subventions possibles (Europe, Etat, Région, Département, Pays, collectivités locales, ADEME, CITEO, Eco-organismes ...). Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

IV. Lancement d'un marché d'Assistance en Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour la mise en place de la collecte en C0.5 – demande de subventions

Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Face à l'augmentation des coûts de gestion des déchets (Collecte et traitement), des Taxes, des charges de fonctionnement, des carburants, des matières premières et inversement à la baisse des recettes, il devient de plus en plus difficile de maîtriser le coût du service des déchets ménagers.

L'une des solutions qu'il faut étudier est la baisse de fréquences des collectes, et notamment celle liée aux OMR. La mise en place des ECT a eu comme conséquence de réduire sensiblement le volume présent dans les bacs OMR.

Les syndicats voisins sont déjà dans cette optique, voir opérationnels.

La mission a un coût prévisionnel inférieur à 90 000 € HT

PROPOSE :

Le Président vous demande de bien vouloir l'autoriser à lancer une AMO concernant le passage en C0,5 (un 1 fois tous les 15 jours) pour étudier les conséquences organisationnelles, techniques et financières et à solliciter l'ensemble des subventions possibles (Europe, Etat, Région, Département, Pays, collectivités locales, ADEME, CITEO, Eco-organismes ...). Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Question : l'hyper centre, pour tous les logements qui ne disposent pas de bacs, sera-t-il concerné ?

Th.BOULAY : Ce sera en fonction du résultat de l'AMO mais il y a de fortes chances que l'hyper centre reste en collecte hebdomadaire.

Question : Y aura-t-il des problèmes d'odeur ?

Th.BOULAY : Sur 15 jours, il n'est pas relevé d'odeur ni d'asticots.

L.GAUTHIER : Il y a l'exemple du SYVALORM, plus précisément la partie Sarthe qui est en C0.5 depuis 2016. Quelques points à savoir :

- Mettre ses déchets non-recyclables dans un sac poubelle et bien le fermer
- Chacun est responsable de l'entretien et de la propreté de son bac
- Les odeurs peuvent venir des biodéchets qui, dans une nouvelle phase, n'iront plus dans le bac des déchets non-recyclables

J.VAILLANT : Autre solution pour les restes de crevettes : les mettre au congélateur et les sortir au moment de la collecte.

Th.BOULAY : Depuis la mise en place des extensions des consignes de tri, il a été constaté que les bacs des déchets non-recyclables étaient sortis en même temps que les bacs des emballages et que sur les autres semaines il n'était présenté que 50% des bacs non-recyclables dont certains ne sont même pas pleins.

Ce passage en C0.5 pour les déchets non-recyclable sera une modification du comportement plus compliqué que le C0.5 des emballages.

C'est une réflexion pour maîtriser les coûts, c'est à dire ne pas les diminuer mais faire en sorte d'éviter qu'ils n'augmentent pas trop vite et trop fort.

Question : Y aura-t-il une phase test ?

Th.BOULAY : Il n'aura pas de phase test, d'autres territoires (exemple du SYVALORM) l'ont déjà mis en place, ce qui permet de nous inspirer de leurs expériences.

Question : La taille des bacs est proportionnelle au nombre de personnes au foyer, pour des personnes incontinentes sera-t-il possible d'augmenter la taille du bac ?

Th.BOULAY : Oui le bac pourra être changé. La question se pose également pour les assistantes maternelles qui gardent plusieurs enfants en bas âges, une solution se développe : les couches sont redonnées aux parents chaque soir.

Question : Si passage en C0.5, quel devenir pour les employés ?

Th.BOULAY : La plupart des agents de collecte sont à la fois chauffeurs / rippers et peuvent également être gardiens de déchetteries.

2 options :

- Conserver un seul service c'est-à-dire une semaine en emballage et semaine en déchets non-recyclable
- Optimiser avec un service du matin et un service d'après midi

Question : Les bacs d'emballages sont souvent pleins et tombent avec le vent d'où les envols dans les campagnes, quelles solutions pour éviter ce problème ?

Th.BOULAY : Sur les points de regroupement la collecte sera vraisemblablement hebdomadaire et non en C0.5. Afin d'éviter ce désagrément, il y a la possibilité d'encadrement comme cela a été mis en place à Villerville, Meslay, Lunay...solution contre les intempéries et les dépôts sauvages.

Question : Interrogation sur le jour de collecte des emballages sur la commune de Saint Jean Froidmentel

Th.BOULAY : La collecte des particuliers reste inchangé : le jeudi par contre le syndicat à un service spécifique pour les points de regroupement, le camion ne collecte pas forcément le même jour que le porte à porte.

Question : Est-il toujours question de réduire le nombre de points de regroupement ?

Th.BOULAY : C'est en cour mais il reste des points où la suppression n'est pas envisageable

Question : A-t-on une date pour le démarrage en C0.5 ?

Th.BOULAY : le 1^{er} janvier 2024, date également où les biodéchets ne devront plus être déposés dans le bac bordaux.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à lancer une AMO concernant le passage en C0,5 (un 1 fois tous les 15 jours) pour étudier les conséquences organisationnelles, techniques et financières et à solliciter l'ensemble des subventions possibles (Europe, Etat, Région, Département, Pays, collectivités locales, ADEME, CITEO, Eco-organismes ...). Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

V. Convention Cyclévia pour la collecte et le traitement des huiles

Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Dans le cadre de la directive Européenne « Déchets 2008/98/CE du 19 Novembre 2008 », le droit Français a transposé ses Obligations.

À cet effet, la récente loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite Loi AGECE) a introduit un nouveau régime de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) applicable aux huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles, à partir du 1^{er} janvier 2022.

Cyclevia a été créé le 1^{er} octobre 2021 et a obtenu le 24 février 2022 son agrément pour une durée de 6 ans, devenant ainsi l'éco-organisme de la filière.

Une éco-contribution applicable aux huiles minérales et synthétique sera ainsi financée par les fabricants et importateur pour couvrir les coûts de collecte, de traitement et de recyclage des huiles usagées.

Cyclevia garantie la rétroactivité de leur soutien au 1^{er} janvier 2022.

PROPOSE :

Il convient d'autoriser le Président à signer une convention avec Cyclevia pour la collecte et le traitement des huiles.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à signer une convention avec Cyclevia pour la collecte et le traitement des huiles.

VI. Demande de subvention auprès du Pays pour l'opération « sauvons les meubles »

Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Dans le cadre du programme européen de développement des territoires ruraux et plus particulièrement du programme LEADER : Mise en œuvre de la stratégie locale de développement, sous-mesure 19.2 du Programme de Développement Rural Centre-Val de Loire, ValDem va déposer une demande de financement.

Pour faire suite à l'arrêt des prélèvements d'objets en déchèteries par la recyclerie et face à l'abondance des apports après le premier confinement début 2020, VALDEM a décidé d'organiser les opérations sauvons les meubles et recyclons les vélos.

Elles consistent à sauver des objets apportés en déchèteries avec l'organisation d'une vente éphémère dans le hangar de VALDEM.

Grâce à la forte implication de nos agents de déchèterie, ces ventes à des prix très faibles d'objets divers et parfois improbables ont été de gros succès auprès des habitants de notre territoire et au-delà...

Ces actions de sensibilisations innovantes permettant de toucher différemment les habitants et de valoriser le métier des agents, qui rend visible les apports en déchetterie.

Ceci nous demande de trouver de nouveaux partenaires (professionnels de la réparation, chambres consulaires, collèges et lycées professionnels, associations etc.).

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Poste de dépense	23 748 €	Autofinancement	7 748 €
...	€	Fond LEADER	16 000 €
TOTAL	23 748 €	TOTAL	23 748 €

PROPOSE :

Il est demandé au comité syndical :

- de valider le projet et le plan de financement présentés ci-dessus,
- de lancer une demande afin de bénéficier d'une subvention au titre du programme LEADER,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès de tout financeur (Europe notamment FEADER-Leader, Etat, Région, Département...).
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à :

- valider le projet et le plan de financement présentés ci-dessus,
- lancer une demande afin de bénéficier d'une subvention au titre du programme LEADER,
- solliciter des subventions auprès de tout financeur (Europe notamment FEADER-Leader, Etat, Région, Département...).
- donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

VII. Adoption du Compte Gestion

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le comptable public établit le compte de gestion et l'ordonnateur établit le compte administratif. Le comptable public nous a transmis le compte de gestion 2021 ; celui-ci est conforme au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

PROPOSE :

Il est demandé au Comité Syndical de voter le compte de gestion pour l'exercice 2021.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical adopte le compte de gestion pour l'exercice 2021

VIII. Adoption du Compte de Administratif

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le compte de gestion 2021 établi par le comptable public vient d'être adopté. Il vous est maintenant proposé d'examiner le compte administratif de l'exercice 2021 établi par ValDem.

Lors de l'examen du compte administratif, le président peut assister aux débats. Il doit se retirer au moment du vote, et le comité syndical doit élire son président (e).

Le Président présente ci-après la synthèse du compte administratif à la clôture de l'exercice 2021 :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2021	265 876.75	5 657 384.99
Recettes 2021	227 733.52	5 540 788.36
Résultat exercice 2021	-38 143.23	-116 596.63
Report résultat 2020	6 722.01	3 247 953.32
Résultat 2021 cumulé	-31 421.22	3 131 356.69

Il présente des résultats 2021 qui s'établissent à :
un excédent cumulé de fonctionnement de 3 131 356.69 €
un excédent cumulé d'investissement de -31 421.22 €

Après reprise des restes à réaliser, les résultats s'établissent à :
un excédent cumulé de fonctionnement de 3 131 356.69 €
un résultat cumulé d'investissement de -31 421.22 €

PROPOSE :

Il est demandé au Comité Syndical d'adopter le compte administratif pour l'exercice 2021.

DECIDE :

Après délibération, le comité syndical, sous la présidence de Madame Jeanine VAILLANT (Monsieur Thierry BOULAY, Président du Syndicat ValDem s'étant retiré au moment du vote), adopte le compte administratif pour l'exercice 2021.

Concernant le points IX et X Monsieur Alain DEREVIER apporte les précisions suivantes :

Etude des biodéchets, mise en place prévue le 1^{er} janvier 2024. Collecte des gros producteurs : restaurant, grandes surfaces, boulangerie. Le syndicat avait pour objectif la méthanisation, après étude, il se dirigerait vers une unité pilote de fabrication de soupe avec décompaction des produits alimentaires emballés et hygiénisation. La soupe serait alors envoyée chez les méthaniseurs.

Un point sera fait courant 2023.

Th.BOULAY : Rappelle que ValDem à la compétence collecte et ValEco la compétence traitement. Il faut que la réflexion soit portée au niveau de ValEco afin de pouvoir envisager des solutions techniques territorialisées qui soit performantes et économiquement viables, des demandes de subventions seront envisagées.

Les 3 lycées ont été intégrés à la CCES car le syndicat à beaucoup de mal à toucher les jeunes.

La première réunion aura lieu le 23 juin afin d'installer ce Comité. Une mise en commun aura lieu une fois par an. Mise en place de groupes de travail :

- Associations / lycées / administrés
- Chambre économique
- Collectivités

IX. Constitution de la CCES (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA)

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2015-992 relative à la « transition énergétique pour la croissance verte » fixant l'objectif national de réduction des DMA à 10% en 2020 par rapport à 2010,

Vu la Loi AGECE n° 2020-105 fixant de nouveaux objectifs tel que la réduction de 15% des DMA en 2030 par rapport à 2010,

Vu l'article R. 541-41-22 du Code de l'Environnement imposant la constitution d'une CCES par la collectivité qui en fixe la composition,

Considérant que les collectivités ayant compétence collecte des déchets définissent un programme local de prévention (PLP) fixant les objectifs de réduction des déchets et les mesures mises en place pour les atteindre pour une période de 6 ans,

Considérant qu'une commission dédiée doit être instituée afin de définir le programme de travail, le mode de fonctionnement et les modalités de concertation avec les acteurs concernés par la prévention des déchets ménagers, mais également un lieu de concertation sur la stratégie économie circulaire au sens large pour ValDem.

ValDem pourra solliciter des subventions pour s'appuyer sur un prestataire pour l'animation de groupes de travail et la conduite de la concertation sur la stratégie « économie circulaire ».

Le cadre réglementaire du PLPDMA impose la constitution d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), pour associer les acteurs du territoire, sans toutefois en définir la composition. Il appartient donc à ValDem d'en fixer librement sa composition, d'en nommer son Président, et de désigner le service chargé de son secrétariat.

Cette Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA est créée pour définir les axes du plan, en valider la version définitive avant son adoption par le comité syndical de ValDem, puis en suivre le déroulement dans la durée. Elle se réunira 1 fois par an.

Le CCES est un lieu de co-construction, à vocation consultative et prospective qui :

- donne son avis sur les projets d'ECi,
- débat du bilan du PLPDMA, et
- évalue les résultats atteints tous les six ans.

Un ensemble d'actions permettant une réduction significative des déchets sur le territoire sera donc mis en place en partenariat avec les acteurs locaux.

Sur proposition de son président, la commission pourra inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personnalité qualifiée, tout expert, ou tout représentant institutionnel dont l'audition lui paraît utile.

Pour assurer une représentation la plus large possible des différents acteurs concernés par les déchets ménagers et assimilés sur le territoire, le CCES sera constituée d'un représentant des organisations suivantes, en plus du représentant de ValDem :

- CA Territoire Vendômois (CATV)
- CC Perche & Haut Vendômois
- CC Communauté de communes des Collines du Perche
- Chambre Commerce et Industrie 41
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat 41
- Chambre d'agriculture 41
- Syndicat Mixte du Pays Vendômois
- Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher (SIDELC)
- Fédération Commerçants
- Union Commerciale et Artisanale de Vendôme U.C.A.V.

- L'association du Cercle des entreprises du Vendômois
- UFC Que Choisir
- CLCV - Consommation Logement et cadre de Vie
- ATHENA
- Perche Nature
- Recyclerie / Régie de quartier
- Conseil départemental de Loir-et-Cher
- Lycée Ampère
- Lycée Agricole
- Lycée Ronsard

PROPOSE :

Il est demandé au comité syndical :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférant à la stratégie économie circulaire,
- D'approuver la composition précitée de la CCES,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

- **Autorise Monsieur le Président à signer tout document afférant à la stratégie économie circulaire,**
- **Approuve la composition précitée de la CCES,**
- **Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

X. Adoption de la charte d'intention / d'engagement dans l'économie circulaire des collectivités de notre territoire

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

ValDem souhaite entraîner l'ensemble des acteurs vers un réel changement des habitudes de production et de consommation, en passant d'une démarche linéaire à une approche circulaire. Compte tenu de la diversité des acteurs et des problématiques du territoire un travail partenarial et transversal est nécessaire.

Selon la définition proposée par l'Ademe, l'économie circulaire est « un système d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité et l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement, tout en développant le bien être des individus ».

Elle repose sur sept piliers : l'approvisionnement durable, l'éco-conception, l'écologie industrielle, l'économie de la fonctionnalité, la consommation responsable, l'allongement de la durée d'usage et le recyclage.

ValDem s'est engagé depuis près d'un an dans le programme « Territoire Engagé Transition Ecologique », avec un accompagnement de l'Ademe, avec pour objectif d'obtenir une labellisation « Economie Circulaire » dont le premier niveau vient d'être obtenu.

Pour concrétiser sa volonté de contribuer au développement de l'économie circulaire sur le territoire, ValDem souhaite amplifier cette démarche d'économie circulaire grâce à une charte d'intention dont l'adoption sera proposée aux collectivités locales qui le souhaitent.

Les actions conduites répondront également à une logique d'éco-exemplarité du territoire.

Les collectivités qui s'engagent seront accompagnées dans leur démarche par ValDem et leurs actions seront valorisées au travers de différents canaux de communication notamment ceux de ValDem.

Charte d'intention pour le développement de l'économie circulaire

La transition vers une économie circulaire implique :

- la mobilisation transversale des collectivités locales à plusieurs niveaux
- une articulation de leurs démarches pour en assurer la cohérence et

l'opérationnalité

- une incitation des acteurs du territoire (citoyens, acteurs économiques, associations) à un changement de comportement vers plus de responsabilité et de durabilité.

Cette charte pour le développement de l'économie circulaire sur le territoire de ValDem est une *déclaration d'intention volontaire*.

L'approche d'économie circulaire vise à diminuer la consommation de ressources, d'énergie et d'émission et à réduire la production de déchets.

Écoconception, réparation, réemploi, réutilisation, refabrication, recyclage, et utilisation en cascade sont autant de moyens pour y parvenir, tout comme les modèles d'affaires conçus en conséquence et qui privilégient l'usage à la possession des produits.

La collectivité s'efforcera/s'engage à :

- Intégrer l'enjeu de l'économie circulaire dans l'ensemble de ses projets, en prenant en compte des différents axes de l'économie circulaire pour l'exercice des différentes missions et dans les différents services de la collectivité :

- Intégrer *l'achat durable et responsable* dans la commande publique avec des critères issus du réemploi, de la réutilisation et du recyclage.
- Favoriser *le tri à la source des biodéchets* afin d'éliminer les biodéchets des ordures ménagères résiduelles pour 2024
- Améliorer le taux de collecte et de recyclages des emballages ménagers dans le cadre de l'extension des consignes de tri tout en simplifier le geste de tri du citoyen.

- Développer une *écologie industrielle et territoriale (EIT)*, en considérant plus souvent les déchets comme des ressources : en favorisant les *synergies d'échanges/de substitutions de flux de matières et d'énergie entre structures, les synergies de mutualisations de services ou moyens*

- Contribuer à *l'attractivité du territoire* en créant les conditions favorables à l'émergence de l'économie circulaire sur le territoire, en favorisant la rencontre et la coordination des acteurs.

- Communiquer sur *son exemplarité et sa sobriété (favoriser le développement d'une économie locale, utiliser de produits recyclés ou éco-conçus, achat d'occasion, mutualisation d'équipements...)*.

Par l'adoption de cette charte, la collectivité manifeste son intention de promouvoir l'économie circulaire dans ses actions et ses différents services, et s'engage à respecter les intentions affichées dans la charte.

En contrepartie, ValDem accompagnera la collectivité dans la mise en œuvre de ses actions et en assurera la promotion dans ses différents canaux de communication.

PROPOSE :

Il est demandé au comité syndical :

- de valider « la charte d'intention d'économie circulaire pour les collectivités » présentés ci-dessus,
- d'autoriser le Président à valoriser les collectivités adhérentes
- de donner tous pouvoirs au Président ou à son représentant pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

- Valide « la charte d'intention d'économie circulaire pour les collectivités » présentés ci-dessus,
- Autorise le Président à valoriser les collectivités adhérentes,
- Donne tous pouvoirs au Président ou à son représentant pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

XI. Adoption du rapport annuel d'activité

Ce rapport annuel sur l'exploitation des services de traitement des ordures ménagères répond aux articles L. 1411-13, L. 2313-1, et L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est établi conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public. Il a pour objectif de présenter :

- les résultats techniques,
- les résultats financiers,
- les dispositifs d'élimination et de valorisation des déchets ménagers.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical adopte le rapport annuel 2021.

XII. Modification du tableau des effectifs

Le Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le Président indique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Fonction Publique,

PROPOSE :

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte des éléments suivants :

- Intégration directe dans le cadre d'emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à la suite d'un changement de poste.
- Avancement de grade adjoint technique principal 1^{ère} classe
- Le Président propose la mise à jour du tableau des effectifs ci-dessous, comme suit :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF		DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
		Pourvu	Vacant	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	A	2	0	TC
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	0	TC
Rédacteur	B	1	0	TC
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2	0	TC
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	TC
TOTAL		7	0	
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien	B	0	1	TC
Agent de maîtrise	C	2	0	TC
Agent de maîtrise 1 ^{ère} classe	C	1	0	TC
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	5	1	TC
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	8	4	TC
Adjoint technique	C	27	8	TC
	C	3	0	TNC/28/35 ^{ème}
	C	2	1	TNC/24/35 ^{ème}
TOTAL		49	15	

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical approuve le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

XIII. Conditions d'utilisation des véhicules de service et attribution

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.5211-13-1 ;

Vu le Code général des impôts, notamment son article 82 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale, notamment son article 21 ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2002 relatif à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale ;

Le Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Depuis la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, le comité syndical peut, selon des conditions fixées par une délibération annuelle, mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie.

La délibération d'attribution doit être annuelle et doit préciser les modalités d'usage.

Compte tenu des définitions et précisions apportées par circulaire, instruction fiscale et jurisprudence des Chambres Régionales des Comptes, il convient de délibérer sur le sujet, en déterminant l'ensemble des avantages en nature, soit pour rendre l'usage privatif négligeable, soit pour en fixer des limites strictes d'utilisation à titre privé et de déterminer les personnes bénéficiaires desdits avantages.

Les emplois ou missions qui permettent l'octroi d'un véhicule de service sont les suivants :

Responsable du service collecte

Les conditions d'utilisation d'un véhicule de service sont les suivantes :

- Ils sont utilisés par les agents pour les besoins de leur service, les heures et jours de travail.
- Ils ont pour objet une utilisation professionnelle.
- Leur utilisation privative revêt un caractère négligeable et se résume au strict minimum, trajets domicile-travail.
- L'utilisation de ces véhicules de service pour le trajet domicile-travail, incluant le remisage à résidence n'est pas assimilée à un avantage en nature et de ce fait n'est pas valorisée comme tel sur les bulletins de salaire.
- Ils sont laissés sur site en dehors des périodes de travail, c'est-à-dire durant les repos hebdomadaires et les congés.
- Le périmètre de circulation est celui du territoire de ValDem et de ses partenaires : la SPL, ValEco, Smictom d'Amboise ou du trajet domicile-travail.
- Des dérogations seront mentionnées sur des ordres de mission.
- Les dépenses liées à l'utilisation et à l'entretien du véhicule prises en charge par ValDem.
- Le Président attribuera, par arrêté, les véhicules aux agents concernés.

PROPOSE :

Monsieur le Président vous demande d'accepter les conditions d'utilisation et d'attributions mentionnées ci-dessus.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical accepte les conditions d'utilisation et d'attribution mentionnées ci-dessus.

XIV. Questions diverses

1. Mise en place de nouvelles filières à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP)

Le dispositif des REP a pour objectif d'agir sur l'ensemble du cycle de vie des produits : l'écoconception des produits, la prévention des déchets, l'allongement de la durée d'usage, la gestion de fin de vie.

L'éco organisme EcoLogic est agréé par l'état pour la collecte et le traitement des Articles de Sport et de Loisirs (ASL) depuis le 31 janvier 2022 et pour les Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques (ABJ TH) depuis le 24 février 2022. La 1^{ère} période d'agrément est 2022/2027.

La REP Articles de Sport et de Loisirs (ASL)

Les **Articles de Sport et de Loisirs** sont des équipements utilisés dans le cadre d'une pratique sportive ou d'un loisir de plein air ; incluant les accessoires et les consommables.

La REP Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques (ABJ Th)

Les articles de bricolage et de jardin, ils sont définis au R543-340 du Code de l'Environnement : Les machines et appareils motorisés thermiques et leurs accessoires.

Les soutiens

- Forfait fixe
 - o Zone ASL : 400€/an/déchetterie
 - o Zone Réemploi fixe 100€/an/déchetterie
 - o Zone Thermique 600€/déchetterie pour la période d'agrément
- Soutien variable ASL

Performance annuelle	Soutien annuel / déchetterie
Inf. à 10t/déchetterie	-
De 10 à 15t / déchetterie	200€
De 15 à 20t / déchetterie	300€
De 20t à 25t / déchetterie	400€
25t à 30t / déchetterie	600€
Sup. à 30t	750€

- Soutien à la communication
 - o Forfait ASL Pop. Inf. à 50 000 Hab. 500€/an
 - o ABJ Th 600€ pour la période d'agrément

Une convention sera signée prochainement entre ValDem et EcoLogic afin de mettre en place la collecte et le traitement de ces deux nouvelles filières.

Un réaménagement et des travaux seront nécessaires sur nos déchetteries afin de trier les déchets issus des ASL et ABJ Th et également afin de prévoir de nouveaux emplacements pour les nouvelles filières à venir.

2. Bilan pneus et amiante

Au 1^{er} juin 2021, ValDem a mis en place la collecte de pneus pour les particuliers sur rendez-vous les mardis, mercredis et en dépôt libre le samedi. Ces dépôts ont lieu sur le site de ValDem.

Ce système a permis de collecter 1047 pneus.

Au 1^{er} juillet 2021, ValDem a mis en place la collecte d'amiante pour les particuliers sur rendez-vous. Il y a eu 38 déplacements à domicile pour établir des devis, et 34 dépôts d'amiante ce qui représente 4,551 tonnes traitées.

B.HARANG :

- - Samedi 18 juin 2022 : Recyclons les vélos de 9h à 13h
- Sauvons les meubles en octobre 2022
- Prochain ValDem Info en juillet 2022
- Le nouveau site internet va bientôt voir le jour

- Compostage partagé : actuellement 13 composteurs installés, 4 en cours et quelques refus (dont la mairie de Sainte-Anne qui explique que quasi tous les administrés sont déjà dotés de composteurs individuels).

Fin de séance 20h45

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 24-2022

Envoyé en préfecture le 21/06/2022
Reçu en préfecture le 21/06/2022
Affiché le **21 JUIN 2022**
ID : 041-254102023-20220615-24_2022-DE

Objet : Modification du tableau des effectifs

Catégorie :
Fonction Publique
*Personnel titulaire et
stagiaire de la F.P.T.*

Date du comité : 15 juin 2022
Date convocation : 08 juin 2022

Nombre de membres au moment du vote :

- en exercice : 63
- présents : 43
- votants : 44

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 44

Président de séance : Thierry BOULAY
Secrétaire de séance : Gabrielle FAUDET NELLENBACH

Etaient présents :

Communauté d'agglomération
des Territoires Vendômois

M BARANGER Stéphane
M BARBIER Bruno
M BELLANGER Philippe
Mme BESSON-SOUBOU Dominique
M BREDON Jérôme
M BOULAY Thierry
M CAPELLE Yves
M CASROUGE Mickaël
Mme CHERAMY Laure-Aline
Mme CHOUTEAU Monique
M COSME Thierry
M COURTIN Mickaël
M DESVAUX Philippe
M DESSAY Eric
Mme FABRI-BERGE Valérie
Mme FEDELE Chantal
M FERRAND Arnaud

Mme FLAMENT Nadia
Mme GARNIER Annette
M GAUTHIER Jean-Claude
M GAUTHIER Laurent
Mme HARANG Brigitte
M HERAULT Francis
Mme JEANTHEAU Nicole
M LARANGE Philippe
M LEROI Pascal
M MINIER Benoît
M MOUZDALIFA Rashidi
Mme ROUSSEAU Fleur
M ROUSSEAU Jacky
M SALES Jean-Pierre
Mme VAILLANT Jeanine

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M ARZELIER Hugues
M BARBAN Mickaël
M DEREVIER Alain
Mme FAUDET-NELLANBACK Gabrielle
M FREMERY Pascal
M MENAGE Pascal
Mme PASQUERAULT Patricia

Communauté Beauce Val de Loire

M RICHET Alain
Mme DINH Sophie

Ont donné pouvoir :

M CLAMENS Jean-Paul ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte
Mr GARDRAT Benoît ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry
Mr SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Mr DEREVIER Alain

Ont assisté :

Mme BOURGEOIS Claire
Mme CAFFIN Marie-France
M LERICHE Philippe

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération
Des Territoires Vendômois

M BARBEREAU Jean
Mme BESNARD Caroline
M BUCHERON Alain
M CHAMBRIER Philippe
M COURTOIS Julien
M DHUY Dominique
M DUQUERROY Raphaël
M FOURMONT Thierry

M GUILLOT Raphaël
Mme HERTZ Sandrine
Mme HUET Karine
Mme MACGILLIVRAY Agnès
M OZAN Yves
M PIGOREAU Albert
M REGNARD Muriel

Communauté du Perche Haut Vendômois

M CORDONNIER Mickaël
M GAUTHIER Alain
Mme LENTAIGNE Véronique
M NOURRY Paul

Communauté de Communes
Beauce Val de Loire

Destinataires :

- 1 ex - Dossier Séance
- 1 ex - Registre des délibérations

Certifié exécutoire

Le Président

Thierry BOULAY

Syndicat mixte de collecte et de valorisation
ValDem
des déchets ménagers du vendômois

Le Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le Président indique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Fonction Publique,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte des éléments suivants :

- Intégration directe dans le cadre d'emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à la suite d'un changement de poste.
- Avancement de grade adjoint technique principal 1^{ère} classe

PROPOSE :

Le Président propose la mise à jour du tableau des effectifs ci-dessous, comme suit :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF		DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
		Pourvu	Vacant	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	A	2	0	TC
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	0	TC
Rédacteur	B	1	0	TC
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2	0	TC
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	TC
TOTAL		7	0	
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien	B	0	1	TC
Agent de maîtrise	C	2	0	TC
Agent de maîtrise 1 ^{ère} classe	C	1	0	TC
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	5	1	TC
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	8	4	TC
Adjoint technique	C	27	8	TC
	C	3	0	TNC/28/35ème
	C	2	1	TNC/24/35ème
TOTAL		49	15	

Envoyé en préfecture le 21/06/2022

Reçu en préfecture le 21/06/2022

Affiché le **21 JUIN 2022**

ID : 041-254102023-20220615-24_2022-DE



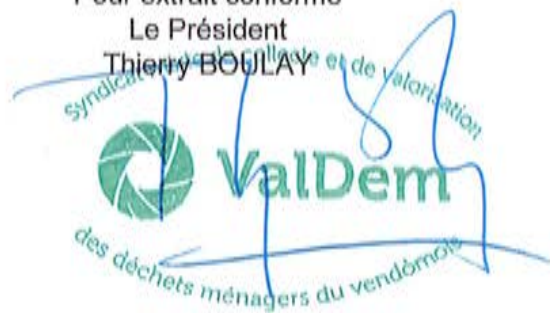
DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical approuve le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme

Le Président

Thierry BOULAY



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

Envoyé en préfecture le 21/06/2022

Reçu en préfecture le 21/06/2022

Affiché le **21 JUIN 2022**

ID : 041-254102023-20220615-25_2022-DE

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 25-2022							
Objet : Conditions d'utilisation des véhicules de service et attribution	Catégorie : Domaine de compétences par thèmes <i>Environnement</i>	Date du comité : 15 juin 2022 Date convocation : 08 juin 2022						
Nombre de membres au moment du vote : ▪ en exercice : 63 ▪ présents : 41 ▪ votants : 44	Résultat du vote : ▪ Contre : 0 ▪ Abstentions : 0 ▪ Pour : 44	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Gabrielle FAUDET NELLENBACH						
Etaient présents : <table border="0"><tr><td><u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u></td><td>Mme FLAMENT Nadia Mme GARNIER Annette M GAUTHIER Jean-Claude M GAUTHIER Laurent Mme HARANG Brigitte M HERAULT Francis Mme JEANTHEAU Nicole M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M MINIER Benoit M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine</td><td><u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DEREVIER Alain Mme FAUDET-NELLANBACK Gabrielle M FREMERY Pascal M MENAGE Pascal Mme PASQUERAULT Patricia</td></tr><tr><td>M BARANGER Stéphane M BARBIER Bruno M BELLANGER Philippe Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BREDON Jérôme M BOULAY Thierry M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël Mme CHERAMY Laure-Aline Mme CHOUTEAU Monique M COSME Thierry M COURTIN Mickaël M DESVAUX Philippe M DESSAY Eric Mme FABRI-BERGE Valérie Mme FEDELE Chantal M FERRAND Arnaud</td><td><u>Communauté Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain Mme DINH Sophie</td><td></td></tr></table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u>	Mme FLAMENT Nadia Mme GARNIER Annette M GAUTHIER Jean-Claude M GAUTHIER Laurent Mme HARANG Brigitte M HERAULT Francis Mme JEANTHEAU Nicole M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M MINIER Benoit M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DEREVIER Alain Mme FAUDET-NELLANBACK Gabrielle M FREMERY Pascal M MENAGE Pascal Mme PASQUERAULT Patricia	M BARANGER Stéphane M BARBIER Bruno M BELLANGER Philippe Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BREDON Jérôme M BOULAY Thierry M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël Mme CHERAMY Laure-Aline Mme CHOUTEAU Monique M COSME Thierry M COURTIN Mickaël M DESVAUX Philippe M DESSAY Eric Mme FABRI-BERGE Valérie Mme FEDELE Chantal M FERRAND Arnaud	<u>Communauté Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain Mme DINH Sophie	
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u>	Mme FLAMENT Nadia Mme GARNIER Annette M GAUTHIER Jean-Claude M GAUTHIER Laurent Mme HARANG Brigitte M HERAULT Francis Mme JEANTHEAU Nicole M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M MINIER Benoit M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DEREVIER Alain Mme FAUDET-NELLANBACK Gabrielle M FREMERY Pascal M MENAGE Pascal Mme PASQUERAULT Patricia						
M BARANGER Stéphane M BARBIER Bruno M BELLANGER Philippe Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BREDON Jérôme M BOULAY Thierry M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël Mme CHERAMY Laure-Aline Mme CHOUTEAU Monique M COSME Thierry M COURTIN Mickaël M DESVAUX Philippe M DESSAY Eric Mme FABRI-BERGE Valérie Mme FEDELE Chantal M FERRAND Arnaud	<u>Communauté Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain Mme DINH Sophie							
Ont donné pouvoir : M CLAMENS Jean-Paul ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte Mr GARDRAT Benoit ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry Mr SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Mr DEREVIER Alain	Ont assisté : Mme BOURGEOIS Claire Mme CAFFIN Marie-France M LERICHE Philippe							
Etaient absents excusés : <table border="0"><tr><td><u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u></td><td>M GUILLOT Raphaël Mme HERTZ Sandrine Mme HUET Karine Mme MACGILLIVRAY Agnès M OZAN Yves M PIGOREAU Albert M REGNARD Muriel</td><td><u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M CORDONNIER Mickaël M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M NOURRY Paul</td></tr><tr><td>M BARBEREAU Jean Mme BESNARD Caroline M BUCHERON Alain M CHAMBRIER Philippe M COURTOIS Julien M DHUY Dominique M DUQUERROY Raphaël M FOURMONT Thierry</td><td><u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u></td><td></td></tr></table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u>	M GUILLOT Raphaël Mme HERTZ Sandrine Mme HUET Karine Mme MACGILLIVRAY Agnès M OZAN Yves M PIGOREAU Albert M REGNARD Muriel	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M CORDONNIER Mickaël M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M NOURRY Paul	M BARBEREAU Jean Mme BESNARD Caroline M BUCHERON Alain M CHAMBRIER Philippe M COURTOIS Julien M DHUY Dominique M DUQUERROY Raphaël M FOURMONT Thierry	<u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>	
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u>	M GUILLOT Raphaël Mme HERTZ Sandrine Mme HUET Karine Mme MACGILLIVRAY Agnès M OZAN Yves M PIGOREAU Albert M REGNARD Muriel	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M CORDONNIER Mickaël M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M NOURRY Paul						
M BARBEREAU Jean Mme BESNARD Caroline M BUCHERON Alain M CHAMBRIER Philippe M COURTOIS Julien M DHUY Dominique M DUQUERROY Raphaël M FOURMONT Thierry	<u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>							
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex - Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président Thierry BOULAY 							

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2, L. 5211-13-1 ;

Vu le Code général des impôts, notamment son article 82 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2002 relatif à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale ;

Le Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Depuis la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, le comité syndical peut, selon des conditions fixées par une délibération annuelle, mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie.

La délibération d'attribution doit être annuelle et doit préciser les modalités d'usage.

Compte tenu des définitions et précisions apportées par circulaire, instruction fiscale et jurisprudence des chambres régionales des comptes, il convient de délibérer sur le sujet, en déterminant l'ensemble des avantages en nature, soit pour rendre l'usage privatif négligeable, soit pour en fixer des limites strictes d'utilisation à titre privé et de déterminer les personnes bénéficiaires desdits avantages.

Les emplois ou missions qui permettent l'octroi d'un véhicule de service sont les suivants :

Responsable du service collecte

Les conditions d'utilisation d'un véhicule de service sont les suivantes :

- Ils sont utilisés par les agents pour les besoins de leur service, les heures et jours de travail.
- Ils ont pour objet une utilisation professionnelle.
- Leur utilisation privative revêt un caractère négligeable et se résume au strict minimum, trajets domicile-travail.
- L'utilisation de ces véhicules de service pour le trajet domicile-travail, incluant le remisage à résidence n'est pas assimilée à un avantage en nature et de ce fait n'est pas valorisée comme tel sur les bulletins de salaire.
- Ils sont laissés sur site en dehors des périodes de travail, c'est-à-dire durant les repos hebdomadaires et les congés.
- Le périmètre de circulation est celui du territoire de ValDem et de ses partenaires : la SPL, ValEco, Smictom d'Amboise ou du trajet domicile-travail.
- Des dérogations seront mentionnées sur des ordres de mission
- Les dépenses liées à l'utilisation et à l'entretien du véhicule prises en charge par ValDem
- Le Président attribuera, par arrêté, les véhicules aux agents concernés

Envoyé en préfecture le 21/06/2022

Reçu en préfecture le 21/06/2022

Affiché le **21 JUIN 2022**

ID : 041-254102023-20220615-25_2022-DE



PROPOSE :

Monsieur le Président vous demande d'accepter les conditions d'utilisation et d'attribution mentionnées ci-dessus.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical accepte les conditions d'utilisation et d'attribution mentionnées ci-dessus.

Pour extrait conforme

Le Président

Thierry BOULAY



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 15-2022

Envoyé en préfecture le 21/06/2022

Reçu en préfecture le 21/06/2022

Affiché le **21 JUN 2022**

ID : 041-254102023-20220615-15_2022-DE

Objet : Lancement d'un marché d'Assistance en Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'organisation des déchèteries et des filières sur notre territoire – demande de subventions

Catégorie :
Finances locales
Subventions

Date du comité : 15 juin 2022

Date convocation : 08 juin 2022

Nombre de membres au moment du vote :

- en exercice : 63
- présents : 43
- votants : 46

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 46

Président de séance : Thierry BOULAY

Secrétaire de séance : Gabrielle FAUDET NELLENBACH

Etaient présents :

Communauté d'agglomération
des Territoires Vendômois

M BARANGER Stéphane
M BARBIER Bruno
M BELLANGER Philippe
Mme BESSON-SOUBOU Dominique
M BREDON Jérôme
M BOULAY Thierry
M CAPELLE Yves
M CASROUGE Mickaël
Mme CHERAMY Laure-Aline
Mme CHOUTEAU Monique
M COSME Thierry
M COURTIN Mickaël
M DESVAUX Philippe
M DESSAY Eric
Mme FABRI-BERGE Valérie
Mme FEDELE Chantal
M FERRAND Arnaud

Mme FLAMENT Nadia
Mme GARNIER Annette
M GAUTHIER Jean-Claude
M GAUTHIER Laurent
Mme HARANG Brigitte
M HERAULT Francis
Mme JEANTHEAU Nicole
M LARANGE Philippe
M LEROI Pascal
Mme MACGILLIVRAY Agnès
M MINIER Benoît
M MOUZDALIFA Rashidi
M REGNARD Muriel
Mme ROUSSEAU Fleur
M ROUSSEAU Jacky
M SALES Jean-Pierre
Mme VAILLANT Jeanine

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M ARZELIER Hugues
M BARBAN Mickaël
M DEREVIER Alain
Mme FAUDET-NELLANBACK Gabrielle
M FREMERY Pascal
M MENAGE Pascal
Mme PASQUERAULT Patricia

Communauté Beauce Val de Loire

M RICHET Alain
Mme DINH Sophie

Ont donné pouvoir :

M CLAMENS Jean-Paul ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte
Mr GARDRAT Benoit ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry
Mr SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Mr DEREVIER Alain

Ont assisté :

Mme BOURGEOIS Claire
Mme CAFFIN Marie-France
M LERICHE Philippe

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération
Des Territoires Vendômois

M BARBEREAU Jean
Mme BESNARD Caroline
M BUCHERON Alain
M CHAMBRIER Philippe
M COURTOIS Julien
M DHUY Dominique
M DUQUERROY Raphaël
M FOURMONT Thierry

M GUILLOT Raphaël
Mme HERTZ Sandrine
Mme HUET Karine
M OZAN Yves
M PIGOREAU Albert

Communauté du Perche Haut Vendômois

M CORDONNIER Mickaël
M GAUTHIER Alain
Mme LENTAIGNE Véronique
M NOURRY Paul

Communauté de Communes
Beauce Val de Loire

Destinataires :

- 1 ex - Dossier Séance
- 1 ex - Registre des délibérations

Certifié exécutoire

Le Président

Thierry BOULAY

Syndicat mixte de collecte et de valorisation
ValDem
des déchets ménagers du vendômois

Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite « AGECE » renforce le principe de « Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) », notamment en créant encore de nouvelles filières pour les années à venir.

L'accroissement du nombre de REP, une dizaine de nouvelles d'ici 2025, nécessite l'aménagement, la requalification ou la reconstruction des déchetteries édifiées voilà plus de 20 ans, trop petites et de moins en moins efficaces. Plus de la moitié des déchets transite maintenant par les déchetteries contre moins d'1/4 voilà 20 ans.

ValDem a comme projet, la création d'une déchetterie, dite nouvelle génération ou « déchetterie inversée ».

Finir les termes « jeter », « se débarrasser » ... Nous devons développer le service autour des vocables « déposer », « donner », « seconde vie », « réparation : combattre l'obsolescence programmée », « réemploi », « réutilisation », « atelier pédagogique ».

La mission a un coût prévisionnel inférieur à 90 000 € HT.

PROPOSE :

Le président, vous demande de bien vouloir l'autoriser à lancer une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour étudier les meilleures solutions (emplacement, technique, financière, moyens humains et matériels...) et à solliciter l'ensemble des subventions possibles (Europe, Etat, Région, Département, Pays, collectivités locales, ADEME, CITEO, Eco-organismes ...). Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à lancer une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour étudier les meilleures solutions (emplacement, technique, financière, moyens humains et matériels...) et à solliciter l'ensemble des subventions possibles (Europe, Etat, Région, Département, Pays, collectivités locales, ADEME, CITEO, Eco-organismes ...). Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Pour extrait conforme

Le Président

Thierry BOULAY

 **ValDem**

des déchets ménagers du vendômois

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDÔME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 16-2022	Envoyé en préfecture le 21/06/2022 Reçu en préfecture le 21/06/2022 Affiché le 21 JUIN 2022 ID : 041-254102023-20220615-16_2022-DE			
Objet : Lancement d'un marché d'Assistance en Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour la mise en place de la collecte en C0.5 – demande de subventions	Catégorie : Finances locales <i>Subventions</i>	Date du comité : 15 juin 2022 Date convocation : 08 juin 2022			
Nombre de membres au moment du vote : ▪ en exercice : 63 ▪ présents : 43 ▪ votants : 46	Résultat du vote : ▪ Contre : 0 ▪ Abstentions : 0 ▪ Pour : 46	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Gabrielle FAUDET NELLENBACH			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> M BARANGER Stéphane M BARBIER Bruno M BELLANGER Philippe Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BREDON Jérôme M BOULAY Thierry M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël Mme CHERAMY Laure-Aline Mme CHOUTEAU Monique M COSME Thierry M COURTIN Mickaël M DESVAUX Philippe M DESSAY Eric Mme FABRI-BERGE Valérie Mme FEDELE Chantal M FERRAND Arnaud </td> <td> Mme FLAMENT Nadia Mme GARNIER Annette M GAUTHIER Jean-Claude M GAUTHIER Laurent Mme HARANG Brigitte M HERAULT Francis Mme JEANTHEAU Nicole M LARANGE Philippe M LEROI Pascal Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit M MOUZDALIFA Rashidi M REGNARD Muriel Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine </td> <td> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DEREVIER Alain Mme FAUDET-NELLANBACK Gabrielle M FREMERY Pascal M MENAGE Pascal Mme PASQUERAULT Patricia <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain Mme DINH Sophie </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> M BARANGER Stéphane M BARBIER Bruno M BELLANGER Philippe Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BREDON Jérôme M BOULAY Thierry M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël Mme CHERAMY Laure-Aline Mme CHOUTEAU Monique M COSME Thierry M COURTIN Mickaël M DESVAUX Philippe M DESSAY Eric Mme FABRI-BERGE Valérie Mme FEDELE Chantal M FERRAND Arnaud	Mme FLAMENT Nadia Mme GARNIER Annette M GAUTHIER Jean-Claude M GAUTHIER Laurent Mme HARANG Brigitte M HERAULT Francis Mme JEANTHEAU Nicole M LARANGE Philippe M LEROI Pascal Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit M MOUZDALIFA Rashidi M REGNARD Muriel Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DEREVIER Alain Mme FAUDET-NELLANBACK Gabrielle M FREMERY Pascal M MENAGE Pascal Mme PASQUERAULT Patricia <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain Mme DINH Sophie
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> M BARANGER Stéphane M BARBIER Bruno M BELLANGER Philippe Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BREDON Jérôme M BOULAY Thierry M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël Mme CHERAMY Laure-Aline Mme CHOUTEAU Monique M COSME Thierry M COURTIN Mickaël M DESVAUX Philippe M DESSAY Eric Mme FABRI-BERGE Valérie Mme FEDELE Chantal M FERRAND Arnaud	Mme FLAMENT Nadia Mme GARNIER Annette M GAUTHIER Jean-Claude M GAUTHIER Laurent Mme HARANG Brigitte M HERAULT Francis Mme JEANTHEAU Nicole M LARANGE Philippe M LEROI Pascal Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit M MOUZDALIFA Rashidi M REGNARD Muriel Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DEREVIER Alain Mme FAUDET-NELLANBACK Gabrielle M FREMERY Pascal M MENAGE Pascal Mme PASQUERAULT Patricia <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain Mme DINH Sophie			
Ont donné pouvoir : M CLAMENS Jean-Paul ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte Mr GARDRAT Benoit ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry Mr SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Mr DEREVIER Alain		Ont assisté : Mme BOURGEOIS Claire Mme CAFFIN Marie-France M LERICHE Philippe			
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> M BARBEREAU Jean Mme BESNARD Caroline M BUCHERON Alain M CHAMBRIER Philippe M COURTOIS Julien M DHUY Dominique M DUQUERROY Raphaël M FOURMONT Thierry </td> <td> M GUILLOT Raphaël Mme HERTZ Sandrine Mme HUET Karine M OZAN Yves M PIGOREAU Albert </td> <td> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M CORDONNIER Mickaël M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M NOURRY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> M BARBEREAU Jean Mme BESNARD Caroline M BUCHERON Alain M CHAMBRIER Philippe M COURTOIS Julien M DHUY Dominique M DUQUERROY Raphaël M FOURMONT Thierry	M GUILLOT Raphaël Mme HERTZ Sandrine Mme HUET Karine M OZAN Yves M PIGOREAU Albert	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M CORDONNIER Mickaël M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M NOURRY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> M BARBEREAU Jean Mme BESNARD Caroline M BUCHERON Alain M CHAMBRIER Philippe M COURTOIS Julien M DHUY Dominique M DUQUERROY Raphaël M FOURMONT Thierry	M GUILLOT Raphaël Mme HERTZ Sandrine Mme HUET Karine M OZAN Yves M PIGOREAU Albert	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M CORDONNIER Mickaël M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M NOURRY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex – Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président  Thierry BOULAY des déchets ménagers du vendômois				

Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Face à l'augmentation des coûts de gestion des déchets (collecte et traitement), des taxes, des charges de fonctionnement, des carburants, des matières premières et inversement à la baisse des recettes, il devient de plus en plus difficile de maîtriser le coût du service des déchets ménagers.

L'une des solutions qu'il faut étudier est la baisse de fréquences des collectes, et notamment celle liée aux OMR. La mise en place des ECT a eu comme conséquence de réduire sensiblement le volume présent dans les bacs OMr.

Les syndicats voisins sont déjà dans cette optique, voir opérationnels.

La mission a un coût prévisionnel inférieur à 90 000 € HT

PROPOSE :

Le Président vous demande de bien vouloir l'autoriser à lancer une AMO concernant le passage en C0,5 (un 1 fois tous les 15 jours) pour étudier les conséquences organisationnelles, techniques et financières et à solliciter l'ensemble des subventions possibles (Europe, Etat, Région, Département, Pays, collectivités locales, ADEME, CITEO, Eco-organismes ...). Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à lancer une AMO concernant le passage en C0,5 (un 1 fois tous les 15 jours) pour étudier les conséquences organisationnelles, techniques et financières et à solliciter l'ensemble des subventions possibles (Europe, Etat, Région, Département, Pays, collectivités locales, ADEME, CITEO, Eco-organismes ...). Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Pour extrait conforme

Le Président
Thierry BOULAY



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL **N° 17-2022**

Envoyé en préfecture le 21/06/2022
Reçu en préfecture le 21/06/2022
Affiché le **21 JUIN 2022**
ID : 041-254102023-20220615-17_2022-DE

Objet : Convention Cyclévia pour la
collecte et le traitement des huiles

Catégorie :
Domaines de compétences
par thèmes
Environnement

Date du comité : 15 juin 2022
Date convocation : 08 juin 2022

**Nombre de membres au moment du
vote :**

- en exercice : 63
- présents : 43
- votants : 46

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 46

Président de séance : Thierry BOULAY
Secrétaire de séance : Gabrielle
FAUDET NELLENBACH

Etaient présents :

Communauté d'agglomération
des Territoires Vendômois

M BARANGER Stéphane
M BARBIER Bruno
M BELLANGER Philippe
Mme BESSON-SOUBOU Dominique
M BREDON Jérôme
M BOULAY Thierry
M CAPELLE Yves
M CASROUGE Mickaël
Mme CHERAMY Laure-Aline
Mme CHOUTEAU Monique
M COSME Thierry
M COURTIN Mickaël
M DESVAUX Philippe
M DESSAY Eric
Mme FABRI-BERGE Valérie
Mme FEDELE Chantal
M FERRAND Arnaud

Mme FLAMENT Nadia
Mme GARNIER Annette
M GAUTHIER Jean-Claude
M GAUTHIER Laurent
Mme HARANG Brigitte
M HERAULT Francis
Mme JEANTHEAU Nicole
M LARANGE Philippe
M LEROI Pascal
Mme MACGILLIVRAY Agnès
M MINIER Benoît
M MOUZDALIFA Rashidi
M REGNARD Muriel
Mme ROUSSEAU Fleur
M ROUSSEAU Jacky
M SALES Jean-Pierre
Mme VAILLANT Jeanine

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M ARZELIER Hugues
M BARBAN Mickaël
M DEREVIER Alain
Mme FAUDET-NELLANBACK Gabrielle
M FREMERY Pascal
M MENAGE Pascal
Mme PASQUERAULT Patricia

Communauté Beauce Val de Loire

M RICHET Alain
Mme DINH Sophie

Ont donné pouvoir :

M CLAMENS Jean-Paul ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte
Mr GARDRAT Benoît ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry
Mr SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Mr DEREVIER Alain

Ont assisté :

Mme BOURGEOIS Claire
Mme CAFFIN Marie-France
M LERICHE Philippe

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération
Des Territoires Vendômois

M BARBEREAU Jean
Mme BESNARD Caroline
M BUCHERON Alain
M CHAMBRIER Philippe
M COURTOIS Julien
M DHUY Dominique
M DUQUERROY Raphaël
M FOURMONT Thierry

M GUILLOT Raphaël
Mme HERTZ Sandrine
Mme HUET Karine
M OZAN Yves
M PIGOREAU Albert

Communauté du Perche Haut Vendômois

M CORDONNIER Mickaël
M GAUTHIER Alain
Mme LENTAIGNE Véronique
M NOURRY Paul

Communauté de Communes
Beauce Val de Loire

Destinataires :

- 1 ex - Dossier Séance
- 1 ex - Registre des délibérations

Certifié exécutoire

Le Président

Thierry BOULAY



Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Dans le cadre de la directive européenne « Déchets 2008/98/CE du 19 Novembre 2008 », le droit français a transposé ses obligations.

À cet effet, la récente loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite Loi AGECE) a introduit un nouveau régime de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) applicable aux huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles, à partir du 1er janvier 2022.

Cyclevia a été créé le 1er octobre 2021 et a obtenu le 24 février 2022 son agrément pour une durée de 6 ans, devenant ainsi l'éco-organisme de la filière.

Une éco-contribution applicable aux huiles minérales et synthétique sera ainsi financée par les fabricants et importateur pour couvrir les coûts de collecte, de traitement et de recyclage des huiles usagées.

Cyclevia garantit la rétroactivité de leur soutien au 1^{er} janvier 2022.

PROPOSE :

Il convient d'autoriser le Président à signer une convention avec Cyclevia pour la collecte et le traitement des huiles.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à signer une convention avec Cyclevia pour la collecte et le traitement des huiles.

Pour extrait conforme
Le Président
Thierry BOULAY



Syndicat intercommunal
de valorisation
des déchets ménagers du vendômois
ValDern

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL **N° 18-2022**

Envoyé en préfecture le 21/06/2022
Reçu en préfecture le 21/06/2022
Affiché le **21 JUIN 2022**
ID : 041-254102023-20220615-18_2022-DE

Objet : Demande de subventions
auprès du Pays pour l'opération
« sauvons les meubles »

Catégorie :
Finances locales
Subventions

Date du comité : 15 juin 2022
Date convocation : 08 juin 2022

Nombre de membres au moment du vote :

- en exercice : 63
- présents : 43
- votants : 46

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 46

Président de séance : Thierry BOULAY

Secrétaire de séance : Gabrielle
FAUDET NELLENBACH

Etaient présents :

Communauté d'agglomération
des Territoires Vendômois

M BARANGER Stéphane
M BARBIER Bruno
M BELLANGER Philippe
Mme BESSON-SOUBOU Dominique
M BREDON Jérôme
M BOULAY Thierry
M CAPELLE Yves
M CASROUGE Mickaël
Mme CHERAMY Laure-Aline
Mme CHOUTEAU Monique
M COSME Thierry
M COURTIN Mickaël
M DESVAUX Philippe
M DESSAY Eric
Mme FABRI-BERGE Valérie
Mme FEDELE Chantal
M FERRAND Arnaud

Mme FLAMENT Nadia
Mme GARNIER Annette
M GAUTHIER Jean-Claude
M GAUTHIER Laurent
Mme HARANG Brigitte
M HERAULT Francis
Mme JEANTHEAU Nicole
M LARANGE Philippe
M LEROI Pascal
Mme MACGILLIVRAY Agnès
M MINIER Benoit
M MOUZDALIFA Rashidi
M REGNARD Muriel
Mme ROUSSEAU Fleur
M ROUSSEAU Jacky
M SALES Jean-Pierre
Mme VAILLANT Jeanine

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M ARZELIER Hugues
M BARBAN Mickaël
M DEREVIER Alain
Mme FAUDET-NELLANBACK Gabrielle
M FREMERY Pascal
M MENAGE Pascal
Mme PASQUERAULT Patricia

Communauté Beauce Val de Loire

M RICHET Alain
Mme DINH Sophie

Ont donné pouvoir :

M CLAMENS Jean-Paul ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte
Mr GARDRAT Benoit ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry
Mr SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Mr DEREVIER Alain

Ont assisté :

Mme BOURGEOIS Claire
Mme CAFFIN Marie-France
M LERICHE Philippe

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération
Des Territoires Vendômois

M BARBEREAU Jean
Mme BESNARD Caroline
M BUCHERON Alain
M CHAMBRIER Philippe
M COURTOIS Julien
M DHUY Dominique
M DUQUERROY Raphaël
M FOURMONT Thierry

M GUILLOT Raphaël
Mme HERTZ Sandrine
Mme HUET Karine
M OZAN Yves
M PIGOREAU Albert

Communauté du Perche Haut Vendômois

M CORDONNIER Mickaël
M GAUTHIER Alain
Mme LENTAIGNE Véronique
M NOURRY Paul

Communauté de Communes
Beauce Val de Loire

Destinataires :

- 1 ex - Dossier Séance
- 1 ex - Registre des délibérations

Certifié exécutoire

Le Président

Thierry BOULAY

Syndicat mixte de collecte et de valorisation
des déchets ménagers du vendômois



Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Dans le cadre du programme européen de développement des territoires ruraux et plus particulièrement du programme LEADER : Mise en œuvre de la stratégie locale de développement, sous-mesure 19.2 du Programme de Développement Rural Centre-Val de Loire, ValDem va déposer une demande de financement.

Pour faire suite à l'arrêt des prélèvements d'objets en déchèteries par la recyclerie et face à l'abondance des apports après le premier confinement début 2020, ValDem a décidé d'organiser les opérations « sauvons les meubles » et « recyclons les vélos ».

Elles consistent à sauver des objets apportés en déchèteries avec l'organisation d'une vente éphémère dans le hangar de ValDem.

Grâce à la forte implication de nos agents de déchèterie, ces ventes à des prix très faibles d'objets divers et parfois improbables ont été de gros succès auprès des habitants de notre territoire et au-delà...

Ces actions de sensibilisations innovantes permettant de toucher différemment les habitants et de valoriser le métier des agents, qui rend visible les apports en déchetterie.

Le développement de ces opérations nous demande de trouver de nouveaux partenaires (professionnels de la réparation, chambres consulaires, collèges et lycées professionnels, associations etc.).

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Poste de dépense	23 748 €	Autofinancement	7 748 €
...	€	Fond LEADER	16 000 €
TOTAL	23 748 €	TOTAL	23 748 €

PROPOSE :

Il est demandé au comité syndical :

- de valider le projet et le plan de financement présentés ci-dessus,
- de lancer une demande afin de bénéficier d'une subvention au titre du programme LEADER,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès de tout financeur (Europe notamment FEADER-Leader, Etat, Région, Département...).
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DECIDE :

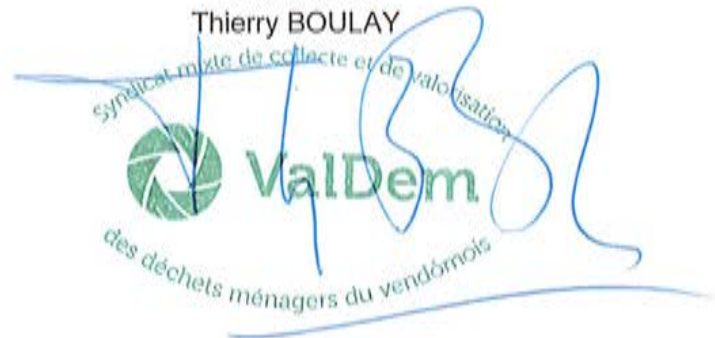
A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à :

- valider le projet et le plan de financement présentés ci-dessus,
- lancer une demande afin de bénéficier d'une subvention au titre du programme LEADER,
- solliciter des subventions auprès de tout financeur (Europe notamment FEADER-Leader, Etat, Région, Département...).
- donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme

Le Président

Thierry BOULAY



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 19-2022

Envoyé en préfecture le 21/06/2022

Reçu en préfecture le 21/06/2022

Affiché le **21 JUIN 2022**

ID : 041-254102023-20220615-19_2022-DE

Objet : Adoption du compte de gestion
2021

Catégorie :
Finances locales
Décisions budgétaires

Date du comité : 15 juin 2022
Date convocation : 08 juin 2022

**Nombre de membres au moment du
vote :**

- en exercice : 63
- présents : 43
- votants : 46

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 46

Président de séance : Thierry BOULAY

Secrétaire de séance : Gabrielle
FAUDET NELLENBACH

Etaient présents :

Communauté d'agglomération
des Territoires Vendômois

M BARANGER Stéphane
M BARBIER Bruno
M BELLANGER Philippe
Mme BESSON-SOUBOU Dominique
M BREDON Jérôme
M BOULAY Thierry
M CAPELLE Yves
M CASROUGE Mickaël
Mme CHERAMY Laure-Aline
Mme CHOUTEAU Monique
M COSME Thierry
M COURTIN Mickaël
M DESVAUX Philippe
M DESSAY Eric
Mme FABRI-BERGE Valérie
Mme FEDELE Chantal
M FERRAND Arnaud

Mme FLAMENT Nadia
Mme GARNIER Annette
M GAUTHIER Jean-Claude
M GAUTHIER Laurent
Mme HARANG Brigitte
M HERAULT Francis
Mme JEANTHEAU Nicole
M LARANGE Philippe
M LEROI Pascal
Mme MACGILLIVRAY Agnès
M MINIER Benoit
M MOUZDALIFA Rashidi
M REGNARD Muriel
Mme ROUSSEAU Fleur
M ROUSSEAU Jacky
M SALES Jean-Pierre
Mme VAILLANT Jeanine

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M ARZELIER Hugues
M BARBAN Mickaël
M DEREVIER Alain
Mme FAUDET-NELLANBACK Gabrielle
M FREMERY Pascal
M MENAGE Pascal
Mme PASQUERAULT Patricia

Communauté Beauce Val de Loire

M RICHET Alain
Mme DINH Sophie

Ont donné pouvoir :

M CLAMENS Jean-Paul ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte
Mr GARDRAT Benoit ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry
Mr SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Mr DEREVIER Alain

Ont assisté :

Mme BOURGEOIS Claire
Mme CAFFIN Marie-France
M LERICHE Philippe

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération
Des Territoires Vendômois

M BARBEREAU Jean
Mme BESNARD Caroline
M BUCHERON Alain
M CHAMBRIER Philippe
M COURTOIS Julien
M DHUY Dominique
M DUQUERROY Raphaël
M FOURMONT Thierry

M GUILLOT Raphaël
Mme HERTZ Sandrine
Mme HUET Karine
M OZAN Yves
M PIGOREAU Albert

Communauté du Perche Haut Vendômois

M CORDONNIER Mickaël
M GAUTHIER Alain
Mme LENTAIGNE Véronique
M NOURRY Paul

Communauté de Communes
Beauce Val de Loire

Destinataires :

- 1 ex - Dossier Séance
- 1 ex - Registre des délibérations

Certifié exécutoire

Le Président

Thierry BOULAY

Syndicat mixte de collecte et de valorisation
ValDem
des déchets ménagers du vendômois

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le comptable public établit le compte de gestion et l'ordonnateur établit le compte administratif. Le comptable public nous a transmis le compte de gestion 2021 ; celui-ci est conforme au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

PROPOSE :

Il est demandé au Comité Syndical de voter le compte de gestion pour l'exercice 2021.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical adopte le compte de gestion pour l'exercice 2021

Pour extrait conforme

Le Président

Thierry BOULAY

Syndicat de collecte et de valorisation
des déchets ménagers du vendômois
ValDem

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

DE DU POSTE COMPTABLE : 041035

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC VENDOME

ETABLISSEMENT : SYNDIC COLL DECE VENDD VALDEM

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

SYNDIC COLL DECE VENDD VALDEM

Exercice 2021

Envoyé en préfecture le 21/06/2022

Reçu en préfecture le 21/06/2022

Affiché le **21 JUIN 2022**

ID : 041-254102023-20220615-19_2022-DE

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
et principal					
sement	6 722,01		-38 143,23		-31 421,22
ement	3 247 953,32		-116 596,63		3 131 356,69
TOTAL I	3 254 675,33		-154 739,86		3 099 935,47
gets des services à l'administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	3 254 675,33		-154 739,86		3 099 935,47

LE DU POSTE COMPTABLE : 041035

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC VENDEME

ETABLISSEMENT : SYNDIC COLL DECH VENDO VALDEM

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2021

SYNDIC COLL DECH VENDO VALDEM

Envoyé en préfecture le 21/06/2022
Reçu en préfecture le 21/06/2022
Affiché le 21 JUIN 2022
ID : 041-254102023-20220615-19_2022-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS
ns budgétaires totales (a)	2 126 225,27	8 470 483,38	10 596 708,65	
e recette émis (b)	230 392,52	5 541 873,93	5 772 266,45	
ns de titres (c)	2 659,00	1 087,57	3 746,57	
nettes (d = b - c)	227 733,52	5 540 786,36	5 768 521,88	
ctions budgétaires totales (e)	2 126 225,27	8 470 483,38	10 596 708,65	
émis (f)	265 876,75	5 809 829,91	6 075 706,66	
ons de mandats (g)		152 444,92	152 444,92	
nettes (h = f - g)	265 876,75	5 657 384,99	5 923 261,74	
(d - h) Excédent				154 739,86
(h - g) Déficit	38 143,23	116 596,63		

**DELIBERATION
DU COMITE
SYNDICAL
N° 20-2022**

Envoyé en préfecture le 21/06/2022
Reçu en préfecture le 21/06/2022
Affiché le **21 JUIN 2022**
ID : 041-254102023-20220615-20_2022-DE

Objet : Adoption du compte administratif 2021

Catégorie :
Finances locales
Décisions budgétaires

Date du comité : 15 juin 2022
Date convocation : 08 juin 2022

Nombre de membres au moment du vote :

- en exercice : 63
- présents : 43
- votants : 44

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 44

Président de séance : Thierry BOULAY

Secrétaire de séance : Gabrielle FAUDET NELLENBACH

Etaient présents :

Communauté d'agglomération
des Territoires Vendômois

M BARANGER Stéphane
M BARBIER Bruno
M BELLANGER Philippe
Mme BESSON-SOUBOU Dominique
M BREDON Jérôme
M BOULAY Thierry
M CAPELLE Yves
M CASROUGE Mickaël
Mme CHERAMY Laure-Aline
Mme CHOUTEAU Monique
M COSME Thierry
M COURTIN Mickaël
M DESVAUX Philippe
M DESSAY Eric
Mme FABRI-BERGE Valérie
Mme FEDELE Chantal
M FERRAND Arnaud

Mme FLAMENT Nadia
Mme GARNIER Annette
M GAUTHIER Jean-Claude
M GAUTHIER Laurent
Mme HARANG Brigitte
M HERAULT Francis
Mme JEANTHEAU Nicole
M LARANGE Philippe
M LEROI Pascal
Mme MACGILLIVRAY Agnès
M MINIER Benoît
M MOUZDALIFA Rashidi
M REGNARD Muriel
Mme ROUSSEAU Fleur
M ROUSSEAU Jacky
M SALES Jean-Pierre
Mme VAILLANT Jeanine

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M ARZELIER Hugues
M BARBAN Mickaël
M DEREVIER Alain
Mme FAUDET-NELLANBACK Gabrielle
M FREMERY Pascal
M MENAGE Pascal
Mme PASQUERAULT Patricia

Communauté Beauce Val de Loire

M RICHEL Alain
Mme DINH Sophie

Ont donné pouvoir :

M CLAMENS Jean-Paul ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte
Mr GARDRAT Benoît ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry
Mr SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Mr DEREVIER Alain

Ont assisté :

Mme BOURGEOIS Claire
Mme CAFFIN Marie-France
M LERICHE Philippe

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération
Des Territoires Vendômois

M BARBEREAU Jean
Mme BESNARD Caroline
M BUCHERON Alain
M CHAMBRIER Philippe
M COURTOIS Julien
M DHUY Dominique
M DUQUERROY Raphaël
M FOURMONT Thierry

M GUILLOT Raphaël
Mme HERTZ Sandrine
Mme HUET Karine
M OZAN Yves
M PIGOREAU Albert

Communauté du Perche Haut Vendômois

M CORDONNIER Mickaël
M GAUTHIER Alain
Mme LENTAIGNE Véronique
M NOURRY Paul

Communauté de Communes
Beauce Val de Loire

Destinataires :

1 ex - Dossier Séance
1 ex - Registre des délibérations

Certifié exécutoire

Le Président

Thierry BOULAY



Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le compte de gestion 2021 établi par le comptable public vient d'être adopté. Il vous est maintenant proposé d'examiner le compte administratif de l'exercice 2021 établi par ValDem.

Lors de l'examen du compte administratif, le président peut assister aux débats. Il doit se retirer au moment du vote, et le comité syndical doit élire son président (e).

Le Président présente ci-après la synthèse du compte administratif à la clôture de l'exercice 2021 :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2021	265 876.75	5 657 384.99
Recettes 2021	227 733.52	5 540 788.36
Résultat exercice 2021	-38 143.23	-116 596.63
Report résultat 2020	6 722.01	3 247 953.32
Résultat 2021 cumulé	-31 421.22	3 131 356.69

Il présente des résultats 2021 qui s'établissent à :

un excédent cumulé de fonctionnement de 3 131 356.69 €

un excédent cumulé d'investissement de -31 421.22 €

Après reprise des restes à réaliser, les résultats s'établissent à :

un excédent cumulé de fonctionnement de 3 131 356.69 €

un résultat cumulé d'investissement de -31 421.22 €

PROPOSE :

Il est demandé au Comité Syndical d'adopter le compte administratif pour l'exercice 2021.

DECIDE :

Après délibération, le comité syndical, sous la présidence de Madame Jeanine VAILLANT (Monsieur Thierry BOULAY, Président du Syndicat ValDem s'étant retiré au moment du vote), adopte le compte administratif pour l'exercice 2021

Pour extrait conforme

Le Président

Thierry BOULAY

Syndicat



ValDem

des déchets ménagers du vendômois

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES		RECETTES	
		A		G	
	Section de fonctionnement		5 657 384,99		5 540 788,36
	Section d'investissement	B	265 876,75	H	227 733,52
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	3 247 953,32
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	6 722,01
			(si déficit)		(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D		= G+H+I+J	
		5 923 261,74		9 023 197,21	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	32 064,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F		= K+L	
		32 064,00		0,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E		= G+I+K	
		5 657 384,99		8 788 741,68	
	Section d'investissement	= B+D+F		= H+J+L	
		297 940,75		234 455,53	
TOTAL CUMULE		= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L	
		5 955 325,74		9 023 197,21	

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 32 064,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 21/06/2022

Reçu en préfecture le 21/06/2022

Affiché le **21 JUIN 2022**

ID : 041-254102023-20220615-20_2022-DE

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles	32 064,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	4 609 480,12	3 329 108,57	0,00	0,00	1 280 371,55
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 187 500,00	1 873 329,35	0,00	0,00	314 170,65
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	511 000,00	224 318,10	0,00	0,00	286 681,90
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 307 980,12	5 426 756,02	0,00	0,00	1 881 224,10
66	Charges financières	36 000,00	24 951,46	0,00	0,00	11 048,55
67	Charges exceptionnelles	30 000,00	1 340,31	0,00	0,00	28 659,69
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 373 980,12	5 453 047,78	0,00	0,00	1 920 932,34
023	Virement à la section d'investissement (2)	690 503,26				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	406 000,00	204 337,21			201 662,79
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 096 503,26	204 337,21			892 166,05
TOTAL		8 470 483,38	5 657 384,99	0,00	0,00	2 813 098,39
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(a) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	72 000,00	59 658,95	0,00	0,00	12 341,05
70	Produits services, domaine et ventes div	774 500,00	1 065 931,00	0,00	0,00	-291 431,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	4 320 930,06	4 351 446,44	0,00	0,00	-30 516,38
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,38	0,00	0,00	-1,38
Total des recettes de gestion courante		5 167 430,06	5 477 037,77	0,00	0,00	-309 607,71
76	Produits financiers	100,00	16,00	0,00	0,00	84,00
77	Produits exceptionnels	50 000,00	62 306,02	0,00	0,00	-12 306,02
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 217 530,06	5 539 359,79	0,00	0,00	-321 829,73
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	5 000,00	1 428,57			3 571,43
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		5 000,00	1 428,57			3 571,43
TOTAL		5 222 530,06	5 540 788,36	0,00	0,00	-318 258,30
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(a) 3 247 953,32				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	115 000,00	31 930,60	0,00	83 061,40
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 575 225,27	94 247,75	32 064,00	1 448 913,52
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 690 225,27	126 186,35	32 064,00	1 531 974,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	331 000,00	138 261,83	0,00	192 738,17
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	431 000,00	138 261,83	0,00	292 738,17
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 121 225,27	264 448,18	32 064,00	1 824 713,09
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	5 000,00	1 428,57		3 571,43
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	5 000,00	1 428,57		3 571,43
	TOTAL	2 126 225,27	265 876,75	32 064,00	1 828 284,52
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	-6 000,00	0,00	0,00	-6 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	994 000,00	0,00	0,00	994 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	29 000,00	23 396,31	0,00	5 603,69
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	29 000,00	23 396,31	0,00	5 603,69
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 023 000,00	23 396,31	0,00	999 603,69
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	690 503,26			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	406 000,00	204 337,21		201 662,79
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 096 503,26	204 337,21		892 166,05
	TOTAL	2 119 503,26	227 733,52	0,00	1 891 769,74

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis
	Pour information	(2) 6 722,01	
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	4 609 480,12	3 329 108,57	0,00	0,00	1 280 371,55
6042	Achats prestat* services (hors terrains)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
60611	Eau et assainissement	25 000,00	4 295,50	0,00	0,00	20 704,50
60612	Energie - Electricité	35 000,00	10 325,96	0,00	0,00	24 674,04
60622	Carburants	300 000,00	194 750,84	0,00	0,00	105 249,16
60623	Alimentation	5 000,00	1 024,34	0,00	0,00	3 975,66
60631	Fournitures d'entretien	12 000,00	10 341,68	0,00	0,00	1 658,32
60632	Fournitures de petit équipement	20 000,00	5 130,41	0,00	0,00	14 869,59
60636	Vêtements de travail	24 000,00	16 104,17	0,00	0,00	7 895,83
6064	Fournitures administratives	5 000,00	2 234,55	0,00	0,00	2 765,45
6068	Autres matières et fournitures	15 000,00	10 952,17	0,00	0,00	4 047,83
611	Contrats de prestations de services	3 355 980,12	2 535 065,05	0,00	0,00	820 915,07
6136	Locations mobilières	15 000,00	2 355,32	0,00	0,00	12 644,68
61521	Entretien terrains	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	60 000,00	33 679,13	0,00	0,00	26 120,87
615231	Entretien, réparations voiries	30 000,00	6 645,51	0,00	0,00	23 354,49
61551	Entretien matériel roulant	340 000,00	283 864,03	0,00	0,00	56 135,97
61558	Entretien autres biens mobiliers	20 000,00	4 285,13	0,00	0,00	15 714,87
6156	Maintenance	30 000,00	29 837,25	0,00	0,00	162,75
6161	Multirisques	25 000,00	13 494,09	0,00	0,00	11 505,91
6168	Autres primes d'assurance	0,00	3 525,09	0,00	0,00	-3 525,09
617	Etudes et recherches	20 000,00	14 754,00	0,00	0,00	5 246,00
6182	Documentation générale et technique	3 000,00	1 063,20	0,00	0,00	1 936,80
6226	Honoraires	10 000,00	7 428,00	0,00	0,00	2 572,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	365,00	0,00	0,00	9 635,00
6231	Annonces et insertions	25 000,00	19 273,80	0,00	0,00	5 726,20
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00	4 708,32	0,00	0,00	291,68
6236	Catalogues et imprimés	50 000,00	42 077,00	0,00	0,00	7 923,00
6238	Divers	45 000,00	17 775,95	0,00	0,00	27 224,95
6247	Transports collectifs	5 000,00	473,00	0,00	0,00	4 527,00
6248	Divers	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6256	Missions	10 000,00	4 603,05	0,00	0,00	5 396,95
6257	Réceptions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	20 000,00	14 510,99	0,00	0,00	5 489,01
6262	Frais de télécommunications	20 000,00	15 201,50	0,00	0,00	4 798,50
6281	Concours divers (cotisations)	5 000,00	4 516,76	0,00	0,00	483,24
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, ...)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	20 000,00	14 248,68	0,00	0,00	5 751,32
62878	Remb. frais à d'autres organismes	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 187 500,00	1 873 329,35	0,00	0,00	314 170,65
6218	Autre personnel extérieur	10 000,00	44 437,08	0,00	0,00	-34 437,08
6331	Versement mobilité	10 000,00	6 610,63	0,00	0,00	3 389,37
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	10 000,00	5 508,79	0,00	0,00	4 491,21
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	30 000,00	27 376,58	0,00	0,00	2 623,42
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	5 000,00	3 305,21	0,00	0,00	1 694,79
64111	Rémunération principale titulaires	505 000,00	507 901,55	0,00	0,00	-2 901,55
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	25 000,00	16 185,00	0,00	0,00	8 815,00
64118	Autres indemnités titulaires	90 000,00	70 711,95	0,00	0,00	19 288,05
64131	Rémunérations non tit.	620 000,00	564 006,50	0,00	0,00	55 993,50
64136	Indemnités préavis, licenciement non tit	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
64138	Autres indemnités non tit.	80 000,00	54 392,69	0,00	0,00	25 607,31
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	8 782,71	0,00	0,00	-8 782,71
6417	Rémunérations des apprentis	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	300 000,00	263 683,12	0,00	0,00	36 316,88
6453	Cotisations aux caisses de retraites	180 000,00	171 431,99	0,00	0,00	8 568,01
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	40 000,00	25 358,27	0,00	0,00	14 641,73
6455	Cotisations pour assurance du personnel	55 000,00	39 304,68	0,00	0,00	15 695,32
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
64731	Allocations chômage versées directement	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	10 000,00	32 851,00	0,00	0,00	-22 851,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	925,70	0,00	0,00	574,30
6478	Autres charges sociales diverses	20 000,00	19 045,90	0,00	0,00	954,10
6488	Autres charges	160 000,00	11 510,00	0,00	0,00	148 490,00

21 JUIN 2022

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou à employer)		Char rattachées	31/12	
			Mandats émis				
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	511 000,00	224 318,10	0,00	0,00	286 681,90	
6531	Indemnités	40 000,00	35 828,39	0,00	0,00	4 171,61	
6532	Frais de mission	15 000,00	162,16	0,00	0,00	14 837,85	
6533	Collocations de retraite	5 000,00	3 047,82	0,00	0,00	1 952,18	
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00	94,60	0,00	0,00	14 905,40	
6542	Créances éteintes	15 000,00	1 180,52	0,00	0,00	13 819,48	
65540	Autres contributions	400 000,00	174 387,01	0,00	0,00	225 612,99	
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	1 000,00	40,00	0,00	0,00	960,00	
65800	Autres	20 000,00	9 577,61	0,00	0,00	10 422,39	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		7 307 980,12	5 426 756,02	0,00	0,00	1 881 224,10	
66	Charges financières (b)	38 000,00	24 951,45	0,00	0,00	11 048,55	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	35 000,00	24 951,45	0,00	0,00	10 048,55	
6600	Autres	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	30 000,00	1 340,31	0,00	0,00	28 659,69	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	30 000,00	1 340,31	0,00	0,00	28 659,69	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues (e)	0,00					
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		7 373 980,12	5 453 047,78	0,00	0,00	1 920 932,34	
023	Virement à la section d'investissement	690 503,26	0,00			690 503,26	
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	406 000,00	204 337,21			201 662,79	
6811	Dot. amort. et prov. immos incorporelles	406 000,00	204 337,21			201 662,79	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 096 503,26	204 337,21			892 166,05	
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 096 503,26	204 337,21			892 166,05	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 470 483,38	5 657 384,99	0,00	0,00	2 813 098,39	
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 676 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	72 000,00	59 658,95	0,00	0,00	12 341,05
6419	Remboursements rémunérations personnel	60 000,00	54 058,95	0,00	0,00	5 941,05
6459	Remboursat charges SS et prévoyance	12 000,00	5 600,00	0,00	0,00	6 400,00
70	Produits services, domaine et ventes div	774 500,00	1 065 931,00	0,00	0,00	-291 431,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	25 000,00	38 605,93	0,00	0,00	-13 605,93
70611	Redevances enlèvement ordures ménagères	2 000,00	2 107,89	0,00	0,00	-107,89
70888	Autres prestations de services	627 000,00	684 981,55	0,00	0,00	-57 981,55
7078	Autres marchandises	120 000,00	309 673,11	0,00	0,00	-189 673,11
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	30 048,21	0,00	0,00	-30 048,21
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	514,31	0,00	0,00	-514,31
7088	Produits activités annexes (abonnements)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	4 320 930,06	4 351 446,44	0,00	0,00	-30 516,38
744	FCTVA	10 000,00	5 778,53	0,00	0,00	4 221,47
74751	Participat* GFP de rattachement	3 845 930,06	3 845 930,06	0,00	0,00	0,00
7478	Participat* Autres organismes	465 000,00	499 737,85	0,00	0,00	-34 737,85
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,38	0,00	0,00	-1,38
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1,38	0,00	0,00	-1,38
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		5 167 430,06	5 477 037,77	0,00	0,00	-309 607,71
76	Produits financiers (b)	100,00	16,00	0,00	0,00	84,00
761	Produits de participations	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
7688	Autres	0,00	16,00	0,00	0,00	-16,00
77	Produits exceptionnels (c)	50 000,00	62 306,02	0,00	0,00	-12 306,02
7718	Autres produits except. opérat* gestion	50 000,00	62 306,02	0,00	0,00	-12 306,02
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		5 217 530,06	5 539 359,79	0,00	0,00	-321 829,73
042	Opérat* ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	5 000,00	1 428,57			3 571,43
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	5 000,00	1 428,57			3 571,43
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		5 000,00	1 428,57			3 571,43
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		5 222 530,06	5 540 788,36	0,00	0,00	-318 258,30
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		3 247 953,32				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	115 000,00	31 938,60	0,00	83 061,40
2031	Frais d'études	95 000,00	30 135,00	0,00	64 865,00
2033	Frais d'insertion	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
2051	Concessions, droits similaires	10 000,00	1 803,60	0,00	8 196,40
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	1 675 225,27	94 247,75	32 064,00	1 448 913,52
2111	Terrains nus	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
2135	Installations générales, agencements	440 000,00	0,00	0,00	440 000,00
2182	Matériel de transport	414 975,27	16 091,56	0,00	398 883,71
2183	Matériel de bureau et informatique	25 000,00	21 273,11	0,00	3 726,89
2188	Autres immobilisations corporelles	495 250,00	56 883,08	32 064,00	406 302,92
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 690 225,27	126 186,35	32 064,00	1 531 974,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	331 000,00	138 261,83	0,00	192 738,17
1641	Emprunts en euros	330 000,00	138 261,83	0,00	191 738,17
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
261	Titres de participation	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		431 000,00	138 261,83	0,00	292 738,17
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 121 225,27	264 448,18	32 064,00	1 824 713,09
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	5 000,00	1 428,57		3 571,43
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	5 000,00	1 428,57		3 571,43
13911	Etat et établissements nationaux	5 000,00	1 428,57		3 571,43
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		5 000,00	1 428,57		3 571,43
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 126 225,27	265 876,75	32 064,00	1 828 284,52
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
1641	Emprunts en euros	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	-6 000,00	0,00	0,00	-6 000,00
2135	Installations générales, agencements	-6 000,00	0,00	0,00	-6 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		994 000,00	0,00	0,00	994 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	29 000,00	23 396,31	0,00	5 603,69
10222	FCTVA	29 000,00	23 396,31	0,00	5 603,69
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		29 000,00	23 396,31	0,00	5 603,69
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 023 000,00	23 396,31	0,00	999 603,69
021	Virement de la sect° de fonctionnement	690 503,26			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	406 000,00	204 337,21		201 662,79
28031	Frais d'études	6 000,00	2 280,59		3 719,41
28032	Frais de recherche et de développement	400 000,00	0,00		400 000,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	5 712,52		-5 712,52
28132	Immeubles de rapport	0,00	48 332,39		-48 332,39
28146	Construct° sol autrui - Installat° gén.	0,00	492,77		-492,77
281570	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	256,67		-256,67
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	10 260,00		-10 260,00
28182	Matériel de transport	0,00	36 712,07		-36 712,07
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	9 623,98		-9 623,98
28188	Autres immo. corporelles	0,00	90 666,22		-90 666,22
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 096 503,26	204 337,21		892 166,05
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 096 503,26	204 337,21		892 166,05
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 119 503,26	227 733,52	0,00	1 891 769,74
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		6 722,01			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 619 000,00								
1641 Emprunts en euros (Total)					2 619 000,00								
80337821352	CREDIT AGRICOLE VAL DE FRANCE	19/05/2012		18/05/2013	300 000,00	F		3,600	3,600	A	P		A-1
80339584192046	CAISSE D'EPARGNE VAL DE LOIRE	30/01/2014		30/04/2014	450 000,00	F		3,050	3,050	T	C		A-1
850205056A	CAISSE D'EPARGNE VAL DE LOIRE	24/06/2002		25/07/2003	1 069 000,00	V		3,771	3,771	A	C		A-1
8813690 4500696 ND	CAISSE D'EPARGNE VAL DE LOIRE	02/12/2016		06/04/2017	800 000,00	F		0,970	0,974	T	C		A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00								
16441 Emprunts assortis d'une option de frappe sur ligne de trésorerie (Total)					0,00								
165 Dépôts et cautionsnements reçus (Total)					0,00								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00								
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)					0,00								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0,00								
1675 Dettes pour MIEP et PPP (Total)					0,00								
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)					0,00								

Envoyé en préfecture le 21/06/2022

Reçu en préfecture le 21/06/2022

Affiché le 21 JUIN 2022

ID : 041-254102023-20220615-20_2022-DE

Fichier CSV

Emprunts et dettes à l'étranger du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (9)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
													O/N	
1576 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
158 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1581 Autres emprunts (total)					0,00									
1582 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1587 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					2 519 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

[illegible]

(16) *Modifikation* ist ein *flexionelles Merkmal* (der = Einzahl 3. Person)

[illegible]

(5) Infece ou a etiologia das reações imunitárias: A: anual; V: mensal; B: bimestral; S: semestral; T: trimestral; X: azeite.

(T) before $\mathcal{C}$ now assignment invariant $\mathcal{B}$ now in $\mathcal{C}$ $\mathcal{X}$ now assigns a pointer.

(*) Segundo o levantamento, para o primeiro semestre de 2010, o Brasil possui 10,8 milhões de habitantes com acesso à internet, o que representa 16,7% da população total. Segundo o levantamento, para o primeiro semestre de 2010, o Brasil possui 10,8 milhões de habitantes com acesso à internet, o que representa 16,7% da população total.

Envoyé en préfecture le 21/06/2022

Recu en préfecture le 21/08/2022

Affiché le 21 JUIN 2022

ID : 041-254102023-20220615-20 2022-DE

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 31/12/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 872 515,78					138 261,83	24 951,45	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		1 072 515,78					138 261,83	24 951,45	0,00	0,00
83337521352		0,00	A-1	190 887,33	10,50	F		3,600	53 933,42	7 366,35	0,00	0,00
833365814192046		0,00	A-1	217 500,00	7,08	F		3,050	30 000,00	7 305,39	0,00	0,00
85020605A		0,00	A-1	54 328,45	0,58	V		3,771	54 328,41	4 120,21	0,00	0,00
8813650 4800265 ND		0,00	A-1	610 000,00	15,08	F		0,974	40 000,00	5 159,50	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de frange sur ligne de trésorerie (Total) (E)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Affiché le

21 JUIN 2022

ID : 041-254102023-20220615-2022-DE

Envoyé en préfecture le 21/06/2022

Reçu en préfecture le 21/06/2022

Affiché le 21 JUIN 2022

ID : 041-254102023-20220615-20_2022-DE

Emprunts et dettes au 31/12/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
Total général		0,00		1 072 515,78					138 251,83	24 951,45	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC31015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 653.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 753.

**DELIBERATION
DU COMITE
SYNDICAL
N° 21-2022**

Envoyé en préfecture le 21/06/2022
Reçu en préfecture le 21/06/2022
Affiché le **21 JUIN 2022**
ID : 041-254102023-20220615-21_2022-DE

Objet : Constitution de la CCES
(Commission Consultative
d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA)

Catégorie :
Institutions et vie politique
Délégation de fonctions

Date du comité : 15 juin 2022
Date convocation : 08 juin 2022

Nombre de membres au moment du vote :
▪ en exercice : 63
▪ présents : 43
▪ votants : 46

Résultat du vote :
▪ Contre : 0
▪ Abstentions : 0
▪ Pour : 46

Président de séance : Thierry BOULAY
Secrétaire de séance : Gabrielle FAUDET NELLENBACH

Etalent présents :

Communauté d'agglomération
des Territoires Vendômois

M BARANGER Stéphane
M BARBIER Bruno
M BELLANGER Philippe
Mme BESSON-SOUBOU Dominique
M BREDON Jérôme
M BOULAY Thierry
M CAPELLE Yves
M CASROUGE Mickaël
Mme CHERAMY Laure-Aline
Mme CHOUTEAU Monique
M COSME Thierry
M COURTIN Mickaël
M DESVAUX Philippe
M DESSAY Eric
Mme FABRI-BERGE Valérie
Mme FEDELE Chantal
M FERRAND Arnaud

Mme FLAMENT Nadia
Mme GARNIER Annette
M GAUTHIER Jean-Claude
M GAUTHIER Laurent
Mme HARANG Brigitte
M HERAULT Francis
Mme JEANTHEAU Nicole
M LARANGE Philippe
M LEROI Pascal
Mme MACGILLIVRAY Agnès
M MINIER Benoit
M MOUZDALIFA Rashidi
M REGNARD Muriel
Mme ROUSSEAU Fleur
M ROUSSEAU Jacky
M SALES Jean-Pierre
Mme VAILLANT Jeanine

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M ARZELIER Hugues
M BARBAN Mickaël
M DEREVIER Alain
Mme FAUDET-NELLANBACK Gabrielle
M FREMERY Pascal
M MENAGE Pascal
Mme PASQUERAULT Patricia

Communauté Beauce Val de Loire

M RICHEL Alain
Mme DINH Sophie

Ont donné pouvoir :

M CLAMENS Jean-Paul ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte
Mr GARDRAT Benoit ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry
Mr SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Mr DEREVIER Alain

Ont assisté :

Mme BOURGEOIS Claire
Mme CAFFIN Marie-France
M LERICHE Philippe

Etalent absents excusés :

Communauté d'Agglomération
Des Territoires Vendômois

M BARBEREAU Jean
Mme BESNARD Caroline
M BUCHERON Alain
M CHAMBRIER Philippe
M COURTOIS Julien
M DHUY Dominique
M DUQUERROY Raphaël
M FOURMONT Thierry

M GUILLOT Raphaël
Mme HERTZ Sandrine
Mme HUET Karine
M OZAN Yves
M PIGOREAU Albert

Communauté du Perche Haut Vendômois

M CORDONNIER Mickaël
M GAUTHIER Alain
Mme LENTAIGNE Véronique
M NOURRY Paul

Communauté de Communes
Beauce Val de Loire

Destinataires :

1 ex - Dossier Séance
1 ex - Registre des délibérations

Certifié exécutoire

Le Président

Thierry BOULAY



Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-992 relative à la « transition énergétique pour la croissance verte » fixant l'objectif national de réduction des DMA à 10% en 2020 par rapport à 2010,

Vu la loi « AGECE » n° 2020-105 fixant de nouveaux objectifs tel que la réduction de 15% des DMA en 2030 par rapport à 2010,

Vu l'article R. 541-41-22 du Code de l'Environnement imposant la constitution d'une CCES par la collectivité qui en fixe la composition,

Considérant que les collectivités ayant compétence collecte des déchets définissent un programme local de prévention (PLP) fixant les objectifs de réduction des déchets et les mesures mises en place pour les atteindre pour une période de 6 ans,

Considérant qu'une commission dédiée doit être instituée afin de définir le programme de travail, le mode de fonctionnement et les modalités de concertation avec les acteurs concernés par la prévention des déchets ménagers, mais également un lieu de concertation sur la stratégie économie circulaire au sens large pour ValDem.

ValDem pourra solliciter des subventions pour s'appuyer sur un prestataire pour l'animation de groupes de travail et la conduite de la concertation sur la stratégie « économie circulaire ».

Le cadre réglementaire du PLPDMA impose la constitution d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), pour associer les acteurs du territoire, sans toutefois en définir la composition. Il appartient donc à ValDem d'en fixer librement sa composition, d'en nommer son Président, et de désigner le service chargé de son secrétariat.

Cette Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA est créée pour définir les axes du plan, en valider la version définitive avant son adoption par le comité syndical de ValDem, puis en suivre le déroulement dans la durée. Elle se réunira 1 fois par an.

La CCES est un lieu de co-construction, à vocation consultative et prospective qui :

- donne son avis sur les projets d'ECi,
- débat du bilan du PLPDMA, et
- évalue les résultats atteints tous les six ans.

Un ensemble d'actions permettant une réduction significative des déchets sur le territoire sera donc mis en place en partenariat avec les acteurs locaux.

Sur proposition de son président, la commission pourra inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personnalité qualifiée, tout expert, ou tout représentant institutionnel dont l'audition lui paraît utile.

Pour assurer une représentation la plus large possible des différents acteurs concernés par les déchets ménagers et assimilés sur le territoire, le CCES sera constituée d'un représentant des organisations suivantes, en plus du représentant de ValDem :

- CA Territoire Vendômois (CATV)
- CC Perche & Haut Vendômois
- CC Communauté de communes des Collines du Perche
- Chambre Commerce et Industrie 41
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat 41
- Chambre d'agriculture 41
- Syndicat Mixte du Pays Vendômois
- Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher (SIDEIC)
- Fédération Commerçants
- Union Commerciale et Artisanale de Vendôme U.C.A.V.
- L'association du Cercle des entreprises du Vendômois
- UFC Que Choisir
- CLCV - Consommation Logement et cadre de Vie
- ATHENA
- Perche Nature
- Recyclerie / Régie de quartier
- Conseil départemental de Loir-et-Cher
- Lycée Ampère
- Lycée Agricole
- Lycée Ronsard

PROPOSE :

Il est demandé au comité syndical :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférant à la stratégie économie circulaire,
- D'approuver la composition précitée de la CCES,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

- **Autorise Monsieur le Président à signer tout document afférant à la stratégie économie circulaire,**
- **Approuve la composition précitée de la CCES,**
- **Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

Pour extrait conforme

Le Président

Thierry BOULAY



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL **N° 22-2022**

Envoyé en préfecture le 21/06/2022
Reçu en préfecture le 21/06/2022
Affiché le **21 JUIN 2022**
ID : 041-254102023-20220615-22_2022-DE

Objet : Adoption de la charte d'intention / d'engagement dans l'économie circulaire des communes de notre territoire

Catégorie :
Institutions et vie politique
Délégation de fonctions

Date du comité : 15 juin 2022
Date convocation : 08 juin 2022

Nombre de membres au moment du vote :

- en exercice : 63
- présents : 41
- votants : 44

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 44

Président de séance : Thierry BOULAY
Secrétaire de séance : Gabrielle FAUDET NELLENBACH

Etaient présents :

Communauté d'agglomération
des Territoires Vendômois

M BARANGER Stéphane
M BARBIER Bruno
M BELLANGER Philippe
Mme BESSON-SOUBOU Dominique
M BREDON Jérôme
M BOULAY Thierry
M CAPELLE Yves
M CASROUGE Mickaël
Mme CHERAMY Laure-Aline
Mme CHOUTEAU Monique
M COSME Thierry
M COURTIN Mickaël
M DESVAUX Philippe
M DESSAY Eric
Mme FABRI-BERGE Valérie
Mme FEDELE Chantal
M FERRAND Arnaud

Mme FLAMENT Nadia
Mme GARNIER Annette
M GAUTHIER Jean-Claude
M GAUTHIER Laurent
Mme HARANG Brigitte
M HERAULT Francis
Mme JEANTHEAU Nicole
M LARANGE Philippe
M LEROI Pascal
M MINIER Benoit
M MOUZDALIFA Rashidi
Mme ROUSSEAU Fleur
M ROUSSEAU Jacky
M SALES Jean-Pierre
Mme VAILLANT Jeanine

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M ARZELIER Hugues
M BARBAN Mickaël
M DEREVIER Alain
Mme FAUDET-NELLENBACH Gabrielle
M FREMERY Pascal
M MENAGE Pascal
Mme PASQUERAULT Patricia

Communauté Beauce Val de Loire

M RICHEL Alain
Mme DINH Sophie

Ont donné pouvoir :

M CLAMENS Jean-Paul ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte
Mr GARDRAT Benoit ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry
Mr SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Mr DEREVIER Alain

Ont assisté :

Mme BOURGEOIS Claire
Mme CAFFIN Marie-France
M LERICHE Philippe

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération
Des Territoires Vendômois

M BARBEREAU Jean
Mme BESNARD Caroline
M BUCHERON Alain
M CHAMBRIER Philippe
M COURTOIS Julien
M DHUY Dominique
M DUQUERROY Raphaël
M FOURMONT Thierry

M GUILLOT Raphaël
Mme HERTZ Sandrine
Mme HUET Karine
Mme MACGILLIVRAY Agnès
M OZAN Yves
M PIGOREAU Albert
M REGNARD Muriel

Communauté du Perche Haut Vendômois

M CORDONNIER Mickaël
M GAUTHIER Alain
Mme LENTAIGNE Véronique
M NOURRY Paul

Communauté de Communes
Beauce Val de Loire

Destinataires :

1 ex - Dossier Séance
1 ex - Registre des délibérations

Certifié exécutoire

Le Président

Thierry BOULAY

Syndicat mixte de collecte et de valorisation
ValDem
des déchets ménagers du vendômois

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

ValDem souhaite entraîner l'ensemble des acteurs vers un réel changement des habitudes de production et de consommation, en passant d'une démarche linéaire à une approche circulaire. Compte tenu de la diversité des acteurs et des problématiques du territoire un travail partenarial et transversal est nécessaire.

Selon la définition proposée par l'Ademe, l'économie circulaire est « un système d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité et l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement, tout en développant le bien être des individus ».

Elle repose sur sept piliers : l'approvisionnement durable, l'éco-conception, l'écologie industrielle, l'économie de la fonctionnalité, la consommation responsable, l'allongement de la durée d'usage et le recyclage.

ValDem s'est engagé depuis près d'un an dans le programme « Territoire Engagé Transition Ecologique », avec un accompagnement de l'Ademe, avec pour objectif d'obtenir une labellisation « Economie Circulaire » dont le premier niveau vient d'être obtenu.

Pour concrétiser sa volonté de contribuer au développement de l'économie circulaire sur le territoire, ValDem souhaite amplifier cette démarche d'économie circulaire grâce à une charte d'intention dont l'adoption sera proposée aux collectivités locales qui le souhaitent.

Les actions conduites répondront également à une logique d'éco-exemplarité du territoire.

Les collectivités qui s'engagent seront accompagnées dans leur démarche par ValDem et leurs actions seront valorisées au travers de différents canaux de communication notamment ceux de ValDem.

Charte d'intention pour le développement de l'économie circulaire

La transition vers une économie circulaire implique :

- la mobilisation transversale des collectivités locales à plusieurs niveaux
- une articulation de leurs démarches pour en assurer la cohérence et l'opérationnalité
- une incitation des acteurs du territoire (citoyens, acteurs économiques, associations) à un changement de comportement vers plus de responsabilité et de durabilité.

Cette charte pour le développement de l'économie circulaire sur le territoire de ValDem est une *déclaration d'intention volontaire*.

L'approche d'économie circulaire vise à diminuer la consommation de ressources, d'énergie et d'émission et à réduire la production de déchets.

Écoconception, réparation, réemploi, réutilisation, refabrication, recyclage, et utilisation en cascade sont autant de moyens pour y parvenir, tout comme les modèles d'affaires conçus en conséquence et qui privilégient l'usage à la possession des produits.

La collectivité s'efforce/s'engage à :

- Intégrer l'enjeu de l'économie circulaire dans l'ensemble de ses projets, en prenant en compte des différents axes de l'économie circulaire pour l'exercice des différentes missions et dans les différents services de la collectivité :

- Intégrer *l'achat durable et responsable* dans la commande publique avec des critères issus du réemploi, de la réutilisation et du recyclage
- Favoriser *le tri à la source des biodéchets* afin d'éliminer les biodéchets des ordures ménagères résiduelles pour 2024
- Améliorer le taux de collecte et de recyclages des emballages ménagers dans le cadre de l'extension des consignes de tri tout en simplifiant le geste de tri du citoyen.

- Développer une *écologie industrielle et territoriale (EIT)*, en considérant plus souvent les déchets comme des ressources : en favorisant les *synergies d'échanges/de substitutions de flux de matières et d'énergie entre structures, les synergies de mutualisations de services ou moyens*

- Contribuer à *l'attractivité du territoire* en créant les conditions favorables à l'émergence de l'économie circulaire sur le territoire, en favorisant la rencontre et la coordination des acteurs.

- Communiquer sur *son exemplarité et sa sobriété (favoriser le développement d'une économie locale, utiliser de produits recyclés ou éco-conçus, achat d'occasion, mutualisation d'équipements...)*.

Par l'adoption de cette charte, la collectivité manifeste son intention de promouvoir l'économie circulaire dans ses actions et ses différents services, et s'engage à respecter les intentions affichées dans la charte.

En contrepartie, ValDem accompagnera la collectivité dans la mise en œuvre de ses actions et en assurera la promotion dans ses différents canaux de communication.

PROPOSE :

Il est demandé au comité syndical :

- de valider « la charte d'intention d'économie circulaire pour les collectivités » présentés ci-dessus,
- d'autoriser le Président à valoriser les collectivités adhérentes,
- de donner tous pouvoirs au Président ou à son représentant pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

- Valide « la charte d'intention d'économie circulaire pour les collectivités » présentés ci-dessus,
- Autorise le Président à valoriser les collectivités adhérentes,
- Donne tous pouvoirs au Président ou à son représentant pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Président
Thierry BOULAY


des déchets ménagers du vendômois

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 23-2022

Envoyé en préfecture le 21/06/2022

Reçu en préfecture le 21/06/2022

Affiché le **21 JUIN 2022**

ID : 041-254102023-20220615-23_2022-DE

Objet : Adoption du rapport annuel
d'activité 2021

Catégorie :
Domaines de compétences
par thèmes
Environnement

Date du comité : 15 juin 2022

Date convocation : 08 juin 2022

**Nombre de membres au moment du
vote :**

- en exercice : 63
- présents : 41
- votants : 44

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 44

Président de séance : Thierry BOULAY

Secrétaire de séance : Gabrielle
FAUDET NELLENBACH

Etaient présents :

Communauté d'agglomération
des Territoires Vendômois

M BARANGER Stéphane
M BARBIER Bruno
M BELLANGER Philippe
Mme BESSON-SOUBOU Dominique
M BREDON Jérôme
M BOULAY Thierry
M CAPELLE Yves
M CASROUGE Mickaël
Mme CHERAMY Laure-Aline
Mme CHOUTEAU Monique
M COSME Thierry
M COURTIN Mickaël
M DESVAUX Philippe
M DESSAY Eric
Mme FABRI-BERGE Valérie
Mme FEDELE Chantal
M FERRAND Arnaud

Mme FLAMENT Nadia
Mme GARNIER Annette
M GAUTHIER Jean-Claude
M GAUTHIER Laurent
Mme HARANG Brigitte
M HERAULT Francis
Mme JEANTHEAU Nicole
M LARANGE Philippe
M LEROI Pascal
M MINIER Benoît
M MOUZDALIFA Rashidi
Mme ROUSSEAU Fleur
M ROUSSEAU Jacky
M SALES Jean-Pierre
Mme VAILLANT Jeanine

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M ARZELIER Hugues
M BARBAN Mickaël
M DEREVIER Alain
Mme FAUDET-NELLANBACK Gabrielle
M FREMERY Pascal
M MENAGE Pascal
Mme PASQUERAULT Patricia

Communauté Beauce Val de Loire

M RICHET Alain
Mme DINH Sophie

Ont donné pouvoir :

M CLAMENS Jean-Paul ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte
Mr GARDRAT Benoit ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry
Mr SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Mr DEREVIER Alain

Ont assisté :

Mme BOURGEOIS Claire
Mme CAFFIN Marie-France
M LERICHE Philippe

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération
Des Territoires Vendômois

M BARBEREAU Jean
Mme BESNARD Caroline
M BUCHERON Alain
M CHAMBRIER Philippe
M COURTOIS Julien
M DHUY Dominique
M DUQUERROY Raphaël
M FOURMONT Thierry

M GUILLOT Raphaël
Mme HERTZ Sandrine
Mme HUET Karine
Mme MACGILLIVRAY Agnès
M OZAN Yves
M PIGOREAU Albert
M REGNARD Muriel

Communauté du Perche Haut Vendômois

M CORDONNIER Mickaël
M GAUTHIER Alain
Mme LENTAIGNE Véronique
M NOURRY Paul

Communauté de Communes
Beauce Val de Loire

Destinataires :

- 1 ex - Dossier Séance
- 1 ex - Registre des délibérations

Certifié exécutoire
Le Président

Thierry BOULAY



ValDem
des déchets ménagers du vendômois

Envoyé en préfecture le 21/06/2022

Reçu en préfecture le 21/06/2022

Affiché le **21 JUIN 2022**

ID : 041-254102023-20220615-23_2022-DE

Ce rapport annuel sur l'exploitation des services de traitement des ordures ménagères répond aux articles L. 1411-13, L. 2313-1, et L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est établi conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public. Il a pour objectif de présenter :

- les résultats techniques,
- les résultats financiers,
- les dispositifs d'élimination et de valorisation des déchets ménagers.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical adopte le rapport annuel 2021.

Pour extrait conforme

Le Président

Thierry BOULAY



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

Envoyé en préfecture le 21/06/2022

Reçu en préfecture le 21/06/2022

Affiché le **21 JUIN 2022**

ID : 041-254102023-20220615-23_2022-DE



RAPPORT ANNUEL 2021



RAPPORT PRÉSENTÉ LE 15 JUIN

Rapport à la disposition du public au siège
de ValDem et des collectivités membres



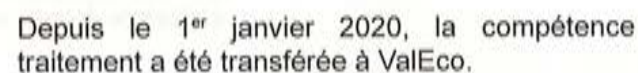
ValDem

SYNDICAT VALDEM - ALLÉE CAMILLE VALLAUX - 41100 VENDÔME
www.valdem.fr - 02.54.89.41.17 - secretariat@valdem.fr

PRÉSENTATION DU SYNDICAT	3
TERRITOIRE - COMPÉTENCES - HISTORIQUE	3
TERRITOIRE.....	3
COMPÉTENCES.....	3
HISTORIQUE	4
ORGANISATION DU SYNDICAT	5
LE PERSONNEL	6
MOYENS & MATÉRIEL	8
INDICATEURS TECHNIQUES	8
COLLECTE.....	8
COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE À PORTE.....	8
GESTION DES BACS	10
DÉCHETTERIES ET PLATEFORME DÉCHETS VERTS	10
AUTRES FILIÈRES EN APPORT VOLONTAIRE.....	14
TONNAGE TOTAL COLLECTÉ	15
LE CENTRE DE TRANSFERT - LE TRANSPORT.....	16
LE TRAITEMENT & LA VALORISATION DES DÉCHETS	16
TONNAGES TRIÉS.....	16
LOCALISATION DES UNITÉS DE VALORISATION	17
COMPOSTAGE.....	18
MISE À DISPOSITION DE BROyeurs	18
COMMUNICATION	18
ÉCONOMIE CIRCULAIRE	20
LABELLISATION	20
LA DÉMARCHE	20
LES ACTIONS.....	20
INDICATEURS FINANCIERS	22
MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE	22
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT & D'INVESTISSEMENT	23
RECETTES DE FONCTIONNEMENT & D'INVESTISSEMENT	23
RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN DÉTAIL	24
EMPRUNTS.....	24
CONCLUSION	25
FAITS MARQUANTS 2021.....	25

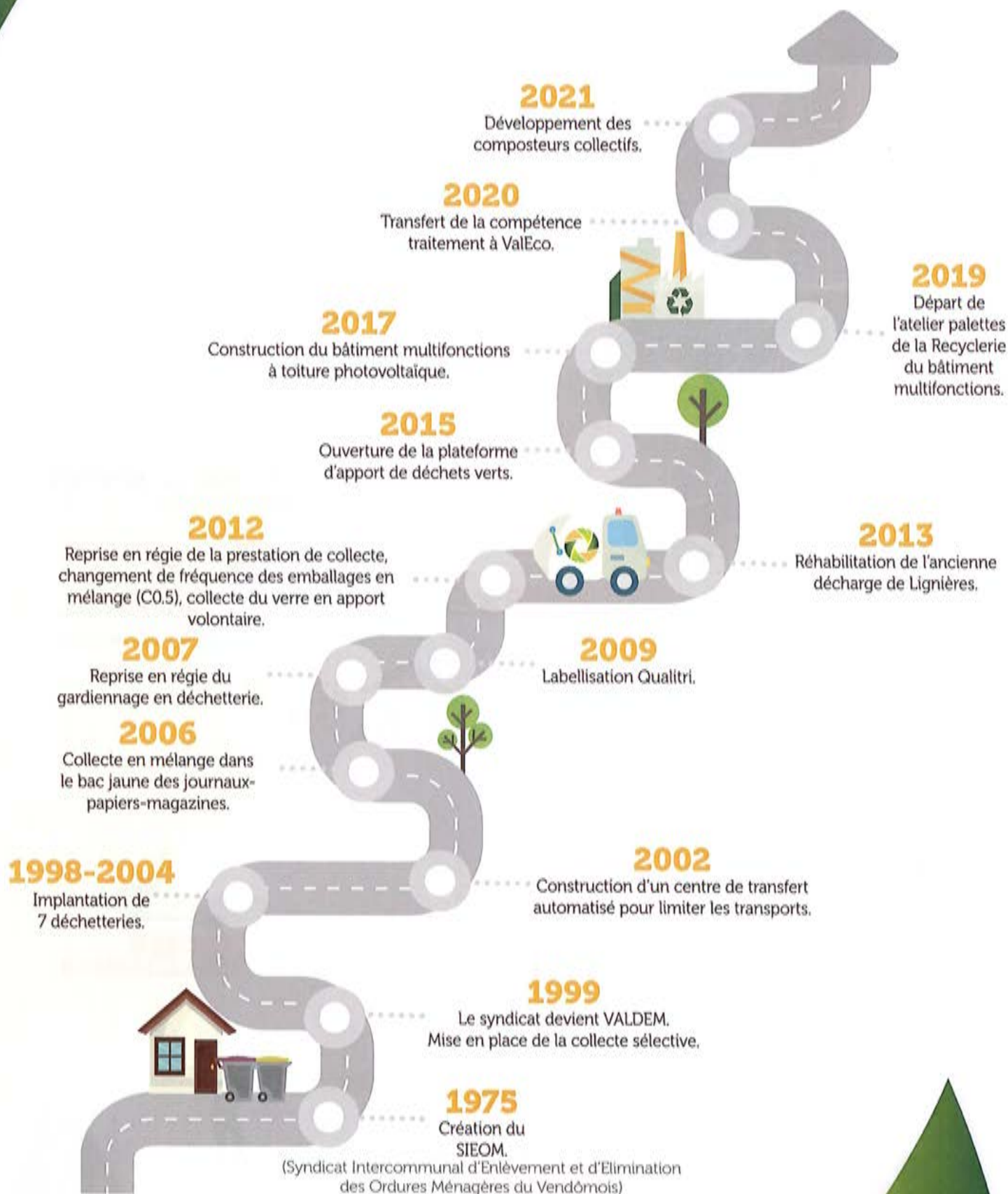
TERRITOIRE - COMPÉTENCES - HISTORIQUE

TERRITOIRE



COMPÉTENCES





ORGANISATION DU SYNDICAT

63

Élus

6 ans

de mandat



Les délégué(e)s élu(e)s au sein des conseils communautaires (chaque commune étant représentée), décident des affaires du syndicat, des modes de gestion et votent le budget lors des comités syndicaux. Ils se réunissent en moyenne 4 fois par an.

LE BUREAU

2020- 2026

Président

Thierry BOULAY

Maire-adjoint de Thoré-la-Rochette
1^{er} Vice-Président ValEco & PDG de Tri Val de Loir(e)

Vice-Présidents

Benoit GARDRAT

Vice-Président chargé de
l'optimisation des modes de collecte
1^{er} adjoint au maire de Vendôme

Brigitte HARANG

Vice-Présidente chargée de la
communication, de la prévention,
des événements et des partenariats
Conseillère municipale de Lunay

Jeanine VAILLANT

Vice-Présidente chargée
de la qualité du service public,
de la collecte et des déchetteries
3^{ème} adjointe au maire de St Ouen

Alain DEREVIER

Vice-Président chargé du
traitement et du développement
des nouvelles filières
Conseiller municipal de Morée

Membres

Jean-Paul CLAMENS 1^{er} adjoint au maire de Périgny

Mickaël COURTIN Conseiller municipal de Pray

Gabrielle FAUDET-NELLENBACH 1^{ère} adjointe au maire de Pezou

Annette GARNIER Maire de Faye

Jean-Claude GAUTHIER Maire de Villersable

Laurent GAUTHIER Vice-Président de Territoires Vendômois en
charge des déchets

Karine HUET Conseillère municipale de Lancé

Nicole JEANTHEAU Maire d'Areines

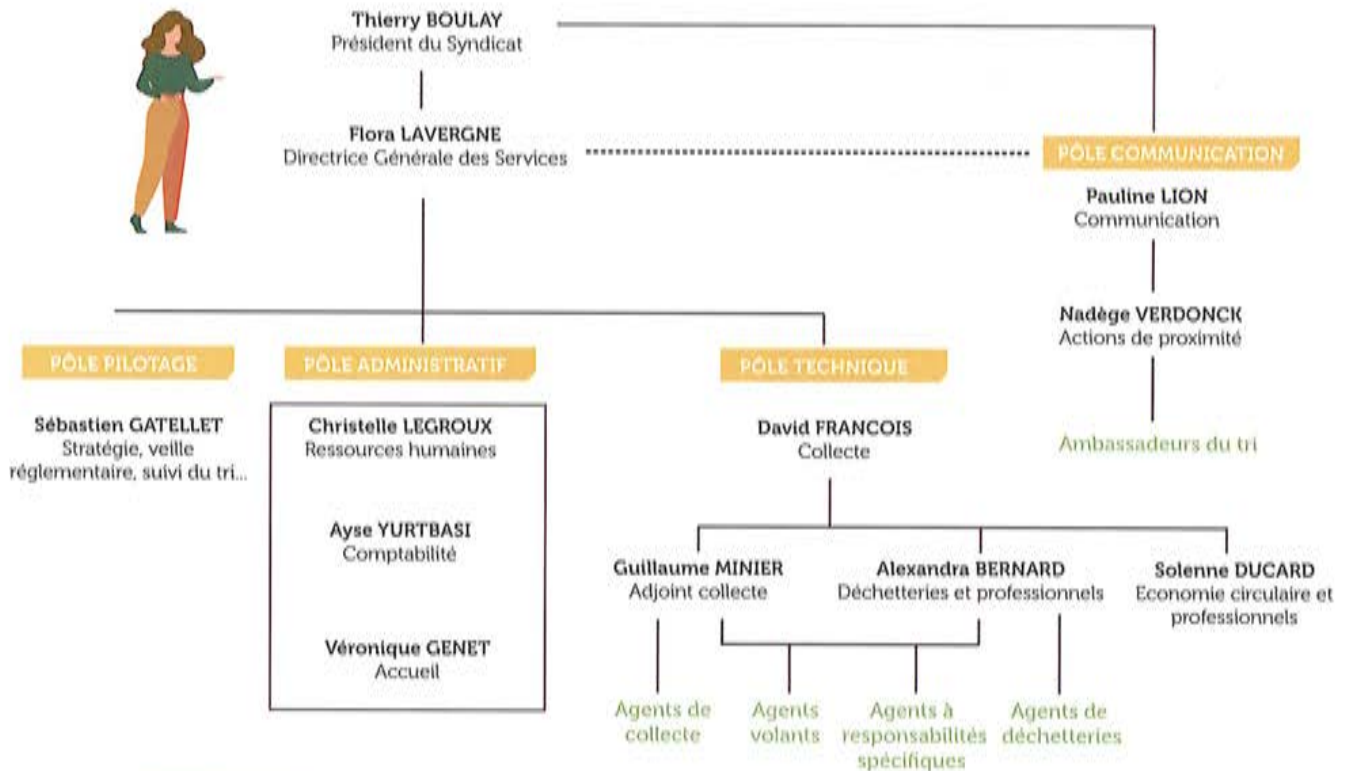
Martine JOLY-LAVRIEUX Conseillère municipale d'Azé

Albert PIGOREAU Maire de Villiers sur Loir

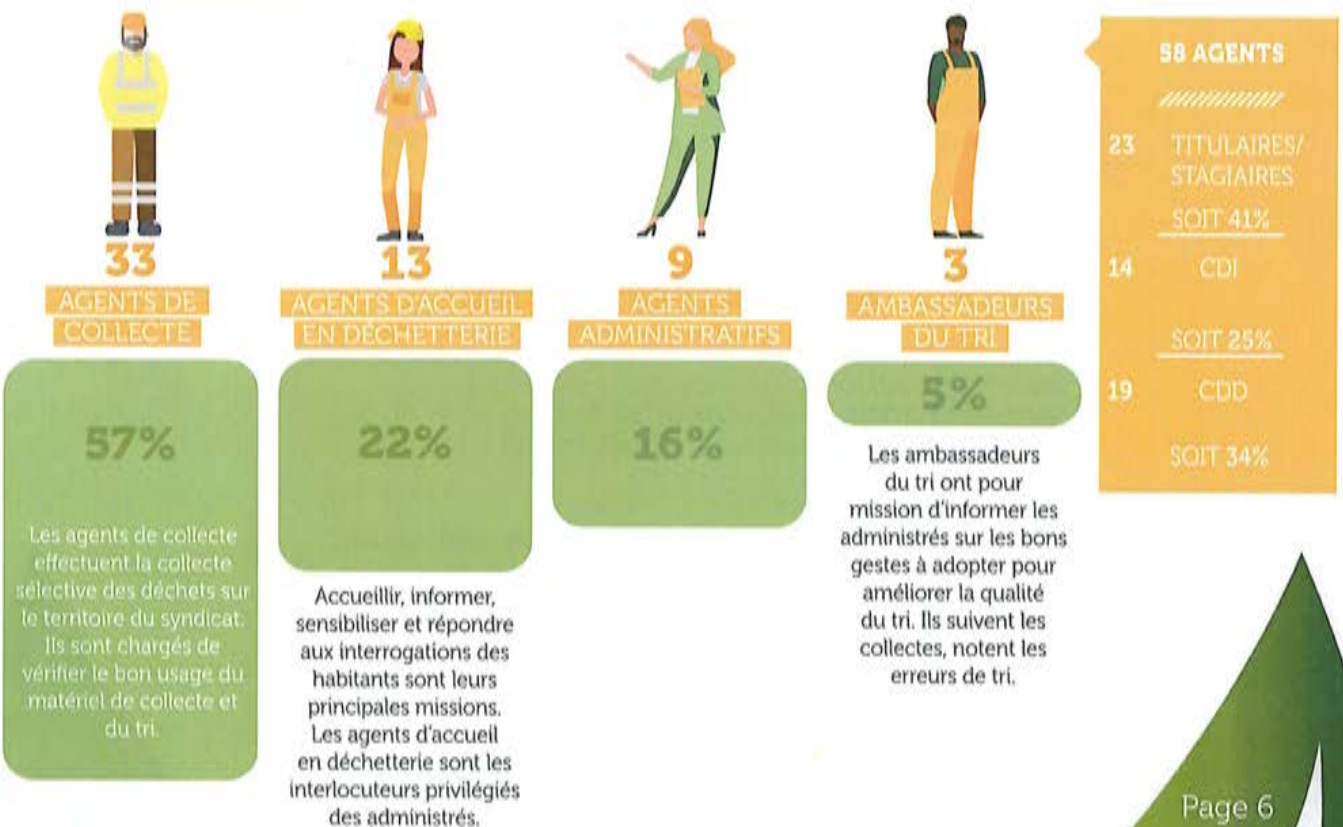
Jean-Pierre SAMSON 3^{ème} adjoint au maire de Lignéres

LE PERSONNEL

ORGANIGRAMME 2021



EFFECTIFS



TEMPS DE TRAVAIL

47
TEMPS
PLEIN
soit
84%



2
TEMPS
PARTIEL
soit
4%

7
TEMPS
NON COMPLET
soit
12%

Un emploi à **temps non complet** (ou incomplet) est un emploi créé pour une **durée de travail inférieure à la durée légale de travail**.
Le travail à **temps partiel** correspond à un travail dont la **durée est inférieure à la durée de travail prévue pour le salarié à temps plein**, sur demande de l'agent.



306 JOURS
MALADIES
ORDINAIRES

289 JOURS
MALADIES
LONGUES & GRAVES

63 JOURS
ACCIDENT
DU TRAVAIL

MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Mme Flora LAVERGNE, Directrice du syndicat ValDem, depuis le 1^{er} mars 2021 est mise à disposition à 50 % de son temps par le syndicat ValEco de Blois.

Mme Christelle LEGROUX, depuis le 1^{er} novembre 2020 est mise à disposition par la commune de Villersable à 8,50 heures par mois, suite à la demande de temps partiel de Mme Mireille PICHARD en vue de son départ en retraite au 31 octobre 2021.



3
DÉPARTS EN
RETRAITE
au 30.09.2020,
31.10.2021 et 31.12.2021

FORMATIONS

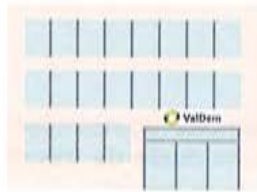


TOTAL DU
BUDGET
11 510 €

Ces frais regroupent les formations suivantes :

- Gestes et postures
- SST (Sauveteur Secouriste du travail)
- FCO (Formation Continue Obligatoire transport de marchandises)
- FIMO (Formation transport de marchandises)
- AMIANTE

MOYENS & MATÉRIEL



**LOCAUX ADMINISTRATIFS
& TECHNIQUES**
allée Camille Vallaux, VENDÔME



7 + 1
**DECHETTERIES
+ PLATEFORME
DECHETS VERTS**
sur le territoire



11
BENNES
dédiées au service de collecte



140
**COLONNES
À VERRE**
sur le territoire



1
**CAMION GRUE
ET SA REMORQUE**
pour la collecte du verre



5
**VEHICULES
UTILITAIRES**



2
**VOITURES DE
SERVICE**



1
**CHARIOT
TELESCOPIQUE**

INDICATEURS TECHNIQUES

COLLECTE

COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE À PORTE

	Habitat individuel	Vendôme «hyper centre»	Habitat collectif
Ordures ménagères 	Porte à porte 1 fois par semaine 	Porte à porte 2 fois par semaine 	Porte à porte 2 fois par semaine
Emballages recyclables 	Porte à porte 1 fois toutes les 2 semaines 	Porte à porte 1 fois par semaine 	Porte à porte 1 fois toutes les 2 semaines
Verre 	Apport volontaire 		Porte à porte 1 fois toutes les 2 semaines

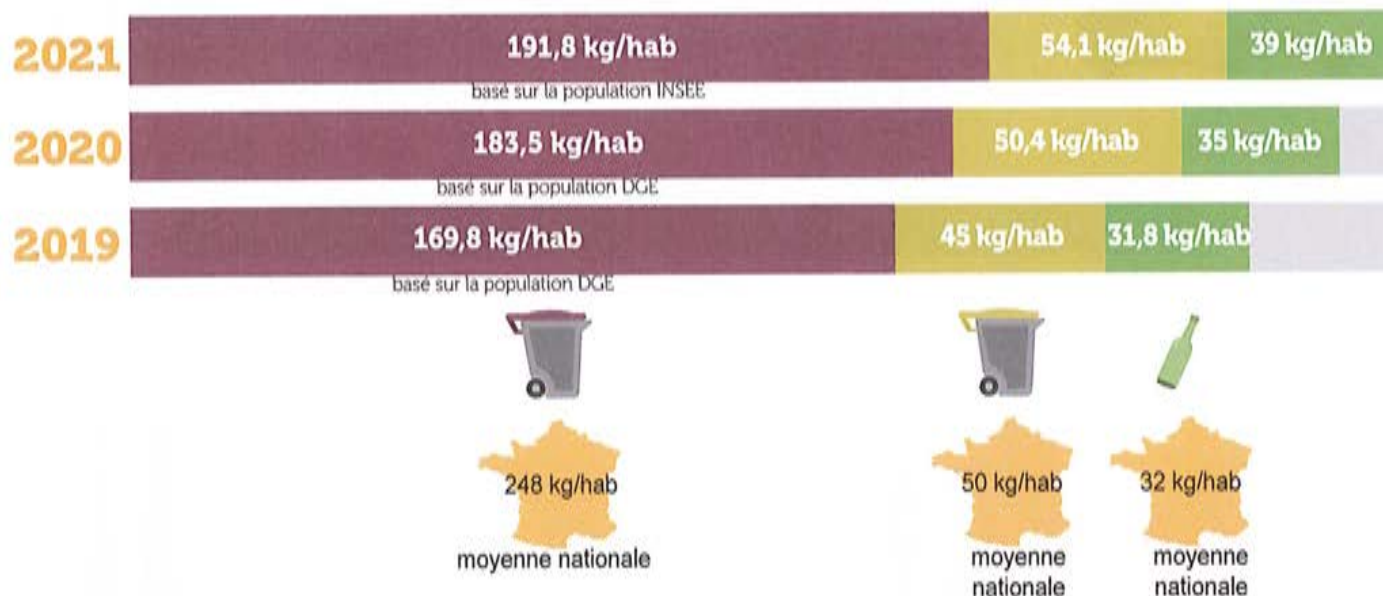
Pour des raisons techniques et environnementales ou d'accessibilité par les camions, ont été mis en place :

- des points de regroupement (PR) : les conteneurs collectifs et les bacs restent en place en permanence,
- des points de présentation (PP) : les usagers conservent leurs bacs et les apportent sur cet espace uniquement le jour de la collecte (à sortir la veille au soir).

En cas de jour férié tombant un jour de collecte, la collecte du jour férié est reportée au lendemain et les autres jours de collecte qui suivent le sont également.

La collecte des déchets ménagers s'effectue à partir de 6h30 et jusqu'à la fin des services. Les horaires de passage peuvent varier selon les impondérables (travaux, pannes, aléas météorologiques etc.)

LA PRODUCTION DE DÉCHETS



CONSOMMATION EN GAZOLE DES BENNES



66,78 L/100 km

DE CONSOMMATION MOYENNE

La quantité de gazole consommée pour l'année 2021 est de **159 979,79 Litres** pour un coût de **177 093,19 € HT** et **239 551 kilomètres** de collecte.



2020

66,75 L/100 km

2019

66,82 L/100 km

2012

73,03 L/100 km

1027
INTERVENTIONS
+126,71%
par rapport à 2020

- » 29 retraits,
- » 241 réparations (couvercles, axes de roues/couvercles...),
- » 237 mises en place (nouvelles habitations),
- » 385 échanges (changement de taille de bac),
- » 135 remplacements (bacs volés, brûlés, cuves cassées.)

DÉCHETTERIES ET PLATEFORME DÉCHETS VERTS



205 122
VISITEURS

4,3
visites par foyer/an
+15,19%
par rapport à 2020

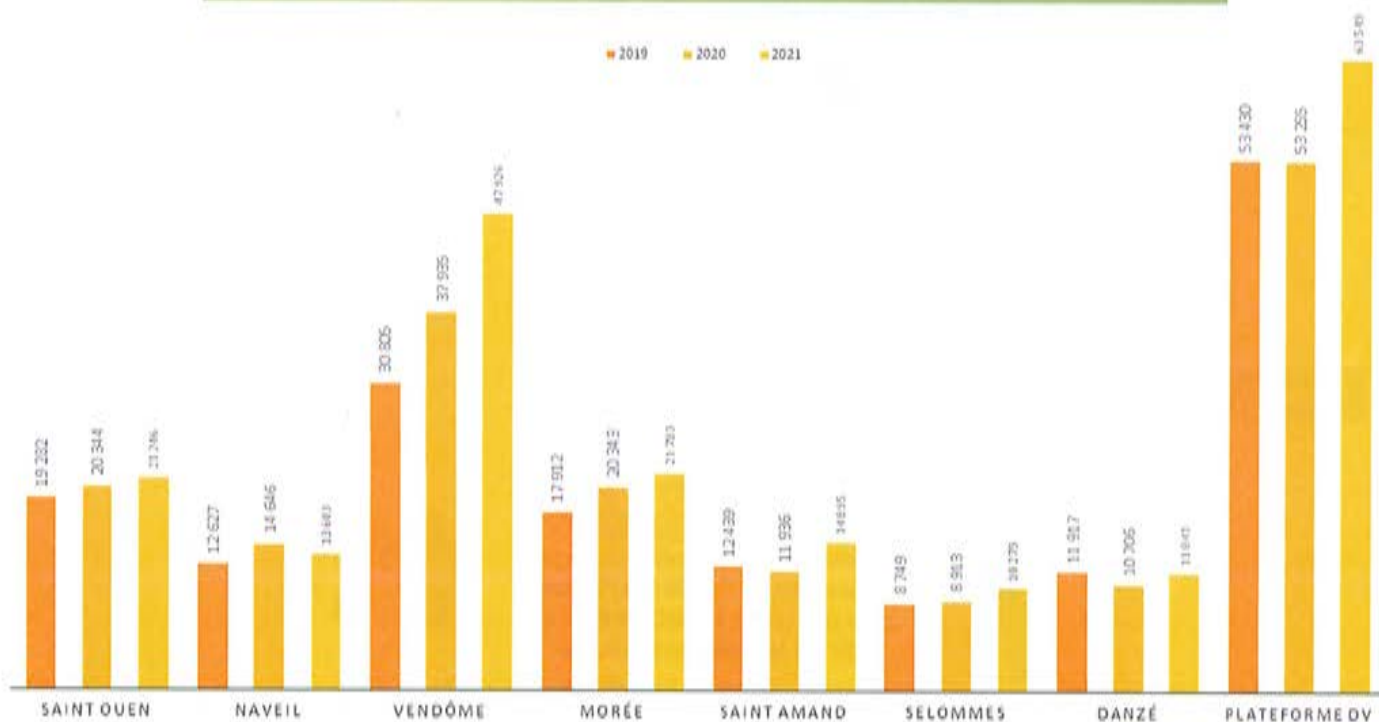
soit

141 573
VISITES DÉCHETTERIES

et

63 549
VISITES PLATEFORME
DÉCHETS VERTS

VISITES EN DÉCHETTERIES ET SUR LA PLATEFORME DÉCHETS VERTS



15 681,16 t
COLLECTÉES EN DÉCHETTERIE
& PLATEFORME DE DÉCHETS VERTS
+ 19 %
par rapport à 2020



TONNAGE & RÉPARTITION EN POURCENTAGE

Envoyé en préfecture le 21/06/2022

Reçu en préfecture le 21/06/2022

Affiché le **21 JUIN 2022**

ID : 041-254102023-20220615-23_2022-DE



DÉCHETS
VERTS



TOUT
VENANT



GRAVATS



ÉCO
MOBILIER

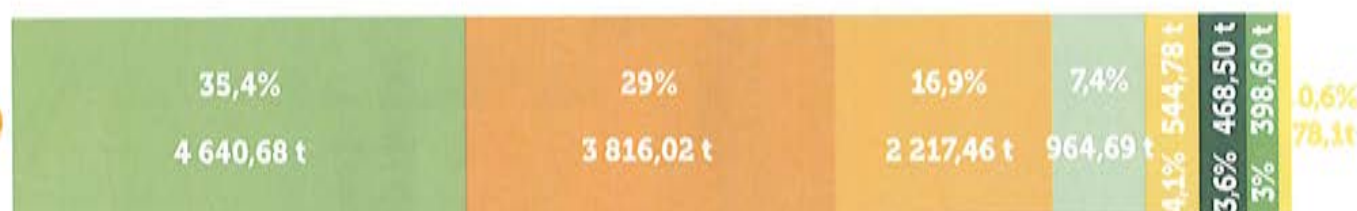


DDS
D3E

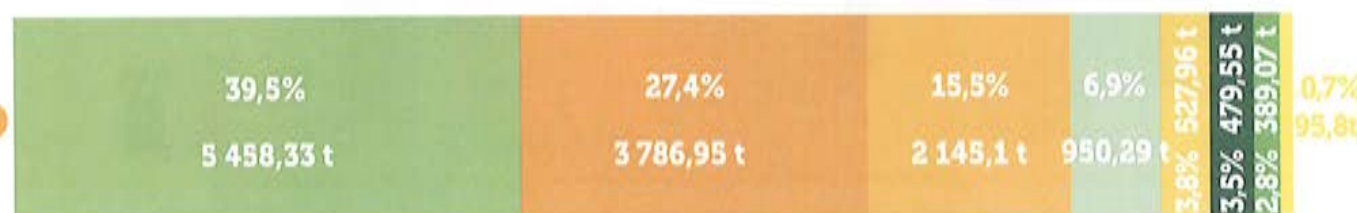
2021



2020



2019



SYNTHÈSE PAR DÉCHET ET PAR DÉCHETTERIE (EN TONNE)

2021	Danzé	Morée	Selommes	St Amand	Naveil	St Ouen	Vendôme	Plateforme	Total
Déchets verts	333,74	576,44	214,08	344,86				4 612,42	6 081,54
Cartons	26,24	53,1	21,08	25,30	57,46	80,04	263,44		526,66
Gravats	234,25	343,04	145,66	167,60	252,99	367,08	1 158,08		2 668,70
Encombrants	334,24	555,88	249,52	280,36	468,72	601,76	1 523,60		4 014,08
Ferrailles	49,04	86,28	33,62	45,88	58,88	85,39	199,08		558,7
DEEE	49,86	69,802	26,551	41,563	61,307	84,863	182,857		516,803
DDS	6,56	11,96	4,29	5,81	10,64	9,54	24,89		73,69
ECO DDS	6,215	10,875	4,041	5,016	8,287	10,015	24,169		68,618
ECO Mobilier	108,7	175,88	61,74	84,16	128,08	193,86	420,48		1 172,90
TOTAL	1 148,85	1 883,26	760,58	1 000,55	1 046,36	1432,55	3 796,60	4 612,42	15 681,16

Envoyé en préfecture le 21/06/2022

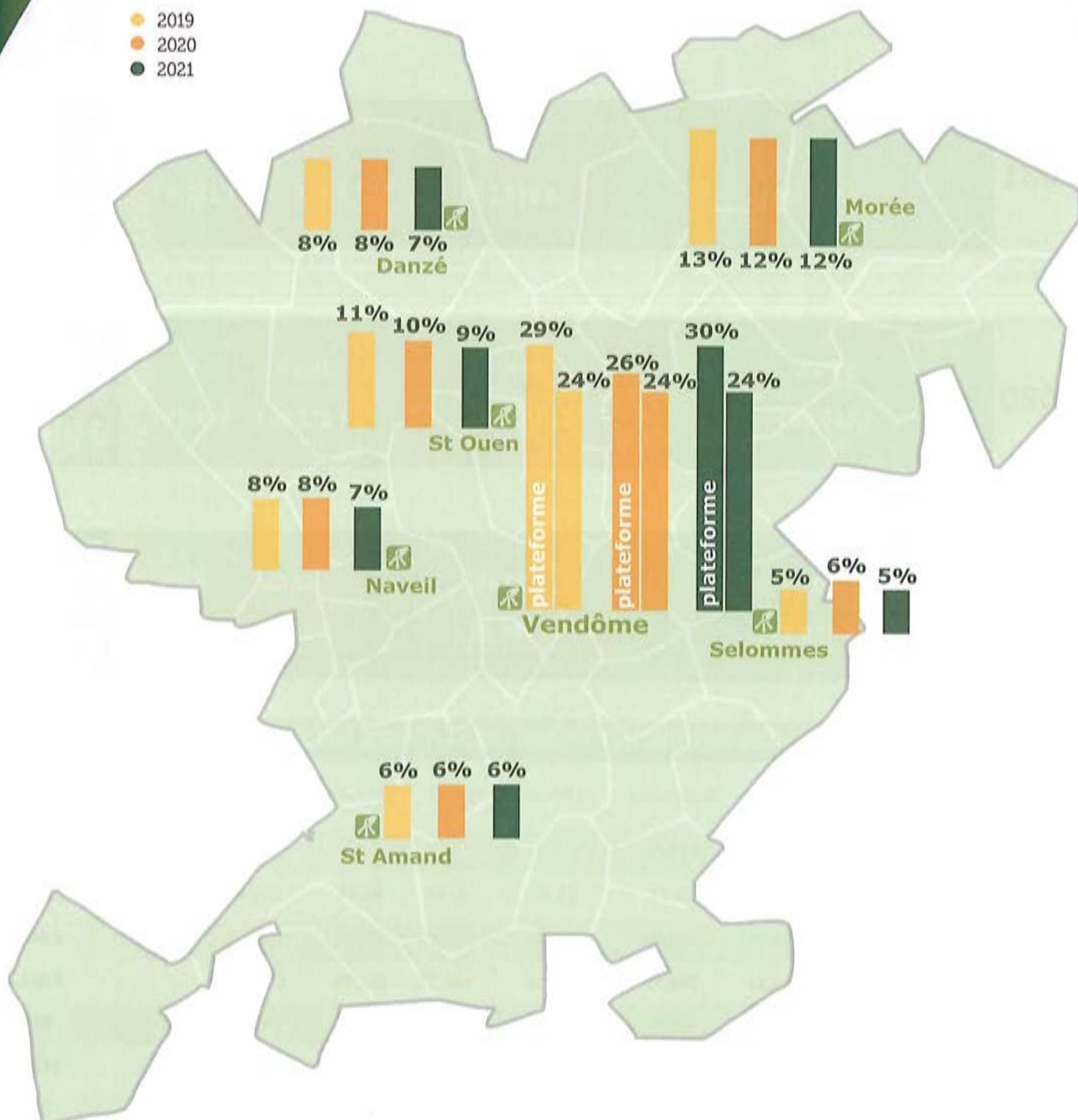
Reçu en préfecture le 21/06/2022

Affiché le **21 JUIN 2022**

ID : 041-254102023-20220615-23_2022-DE

RÉPARTITION DES TONNAGES PAR DÉCÈS

- 2019
- 2020
- 2021



Votre contribution à la collecte en 2021

Votre 1^{ère} collecte date du : 26/09/2007

	2020 (tonnes)	2021 (tonnes)	Progression des flux 2020/2021	Nombre d'objets 2021
GEM HF Gros ElectroMénager Hors Froid	144,7	160,8	+11,1%	3 043
GEM F Gros ElectroMénager Froid	67,9	74,1	+9,2%	1 402
ÉCRANS	50,1	52,3	+4,3%	3 802
PAM Petit Appareil Ménager	205,8	229,4	+11,5%	122 354
LAMPES	-	0,1	-	1 201
TOTAL	468,5	516,8	+10,3%	131 802



Vous avez collecté
en 2021



130 601
appareils



1 201
lampes

Pour connaître les tonnages collectés dans chacune de vos déchetteries, connectez-vous sur votre portail <https://pro.ecosystem.eco/> rubrique "indicateurs".

Votre performance de collecte d'appareils 2021

Le nombre d'habitants mentionné dans votre Convention OCAD3E s'élève à : **47 647**

Votre performance est basée uniquement sur la collecte réalisée sur les points d'enlèvements de votre collectivité.

Performance filière en (kg/hab/an*)	Collectivités territoriales	Distributeurs**	Autres canaux***	TOTAL
Votre département affiche une performance de :	8,8	1,3	10,1	20,3
Votre région affiche une performance de :	8,6	2,0	3,6	14,3
Au niveau national, la performance est de :	7,0	2,0	3,9	12,9

La performance ⁽¹⁾
de votre collectivité est :

10,8 kg
d'appareils/
hab/an

*Calcul sur la base du recensement INSEE 2019 (valable au 1^{er} janvier 2022).

** Les données peuvent ne pas être significatives du fait de l'organisation de certains distributeurs avec des entrepôts régionaux.

*** ESS et autres canaux.

(1) Tonnage de l'année 2020/population contractuelle OCAD3E. Tient compte des éventuels changements de population et prorata temporis.

Performances nationales des collectivités territoriales desservies par ecosystem

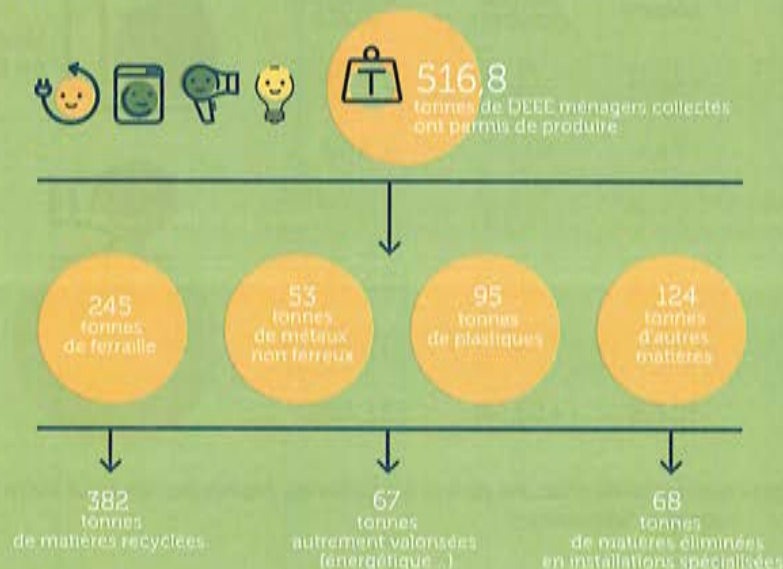
Les performances nationales sont basées uniquement sur la collecte des appareils électriques et électroniques.

Milieu	Performance 2020	Performance 2021
Rural (< 70 hab/km ²)	10,17 kg/ha/an	9,81 kg/ha/an
Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km ²)	7,33 kg/ha/an	7,15 kg/ha/an
Urbain (> 700 hab/km ²)	2,99 kg/ha/an	2,85 kg/ha/an

Votre
collectivité
fait partie
du milieu :
rural

Le bilan matières des appareils et lampes collectés

Les DEEE ménagers (appareils et lampes) que vous avez collectés sont acheminés vers des sites de traitement pour y être valorisés. Voici les résultats de cette valorisation qui contribue activement à lutter contre l'épuisement des ressources minérales et fossiles.



AUTRES FILIÈRES EN APPORT VOLONTAIRE

Au 1^{er} juillet 2021, ValDem a mis en place une collecte d'amiante pour les particuliers sur rendez-vous. Il y a eu **38 déplacements** à domicile pour établir des devis, et **34 dépôts** d'amiante sur le site de ValDem.



Au 1^{er} juin 2021, ValDem a mis en place une collecte de pneus pour les particuliers sur rendez-vous les mardis, mercredis et en dépôt libre le samedi. Ces dépôts ont lieu sur le site de ValDem.

Les pneus conformes sont repris gratuitement, et les pneus troués, sales, peints ou éventrés sont facturés 0,40€/kg.

Le recyclage des pneus usagés collectés en 2021 a permis d'économiser l'équivalent de :



Envoyé en préfecture le 21/06/2022

Reçu en préfecture le 21/06/2022

Affiché le **21 JUIN 2022**

ID : 041-254102023-20220615-23_2022-DE

TONNAGE TOTAL COLLECTÉ



soit 616 kg
PAR HABITANT EN 2021



13 615,61 t



15 681,16 t



133,547 t

LE CENTRE DE TRANSFERT - LE TRANSPORT

Le centre de transfert, qui appartient à ValEco depuis le 1^{er} janvier 2020, permet de regrouper les déchets non recyclables et recyclables collectés chaque jour, avant leur envoi vers le centre de traitement approprié. Il permet de rationaliser les transports, limitant ainsi des vidages sur plusieurs lieux de stockage différents, et le nombre de bennes sur la route. Cette installation, totalement automatisée, est gérée par un logiciel spécifiquement créé pour notre service de collecte.

Le transport des semi-remorques remplis de déchets vers les unités de traitement correspondantes a été confié à l'entreprise CHAVIGNY (41).



360

ROTATIONS

POUR LES NON-RECYCLABLES

- 36 PAR RAPPORT À 2020

25,626 t en moyenne
par semi-remorque



315

ROTATIONS

POUR LES EMBALLAGES RECYCLABLES

+ 35 PAR RAPPORT À 2020

8,211 t en moyenne
par semi-remorque



64

ROTATIONS

POUR LE VERRE

IDENTIQUE À 2020

29,13 t en moyenne
par semi-remorque

LE TRAITEMENT & LA VALORISATION DES DÉCHETS

Pour les recyclables, nous pouvons identifier les quantités par nature de matériaux triés au centre de tri :

TONNAGES TRIÉS



90.232 t non trié en 2021, sera trié en 2022



575,65t

CARTON/CARTONNETTE

- 752 t PAR RAPPORT À 2020
soit - 1,69 %



32,377t

BRIQUE ALIMENTAIRE

- 12,574 t PAR RAPPORT À 2020
soit - 27,97 %



197,466t

PLASTIQUE (FLAÇONNAGE)

- 30,98 t PAR RAPPORT À 2020
soit - 13,63 %



86,516t

ACIER

- 16,933 t PAR RAPPORT À 2020
soit - 16,37 %



86,516t

ALUMINIUM

+ 1.901 t PAR RAPPORT À 2020
soit + 27,77 %



703,524t

JRM

- 8,043 t PAR RAPPORT À 2020
soit - 1,73 %



98,92t

GROS DE MAGASIN

+ 36,433 t PAR RAPPORT À 2020
soit + 58,3 %



696,58t

REFUS DE TRI

+ 194,515 t PAR RAPPORT À 2020
soit + 38,74 %

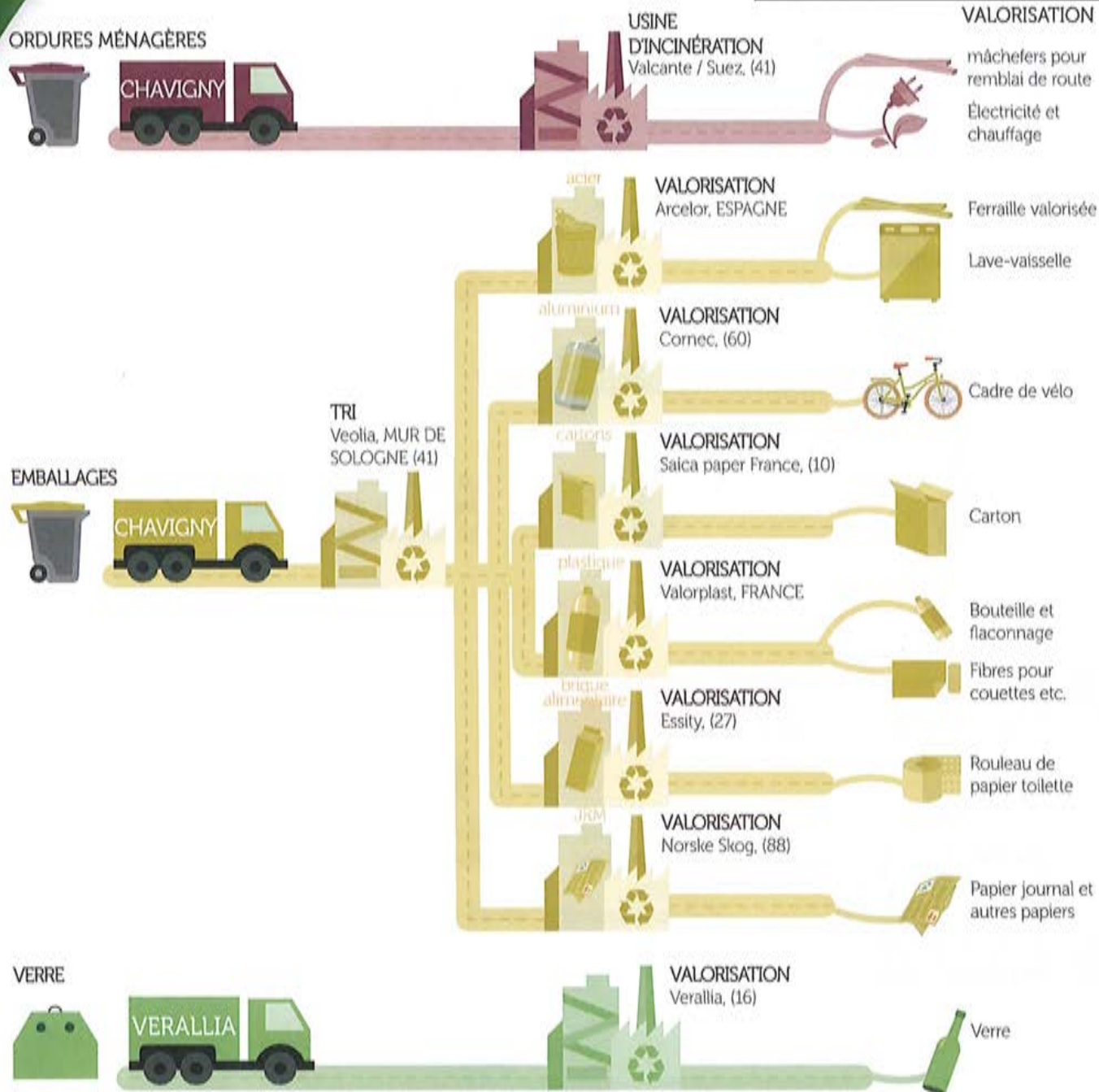
LOCALISATION DES UNITÉS

Envoyé en préfecture le 21/06/2022

Reçu en préfecture le 21/06/2022

Affiché le **21 JUIN 2022**

ID : 041-254102023-20220615-23_2022-DES DE



Gravats	VEOLIA (41)	VALORISATION	Remblai
Ferraille	MENUT (41)	RECYCLAGE	Métallurgie / valorisation de matière
Encombrants	VEOLIA (41)	ENFOUISSEMENT	
Déchets verts	VEOLIA (41)	COMPOSTAGE	
Huiles	BS ENVIRONNEMENT & VEOLIA (41)	TRAITEMENT (Quatra, BE)	Huiles minérales (cosmétiques, combustibles etc.)
Batteries	DERICHEBOURG (41)	TRAITEMENT (Recyclex, 69)	Cimenterie & stockage
Déchets Toxiques	BS ENVIRONNEMENT & ECO DDS (41)	TRAITEMENT	Stockage
Piles	MARTIN ENVIRONNEMENT (45)	TRAITEMENT	Stockage

Le compostage individuel permet de valoriser chez soi la majorité des déchets organiques (de jardin, de cuisine) et d'obtenir ainsi son propre engrais naturel. ValDem propose à la vente depuis 2000, des composteurs avec leur bioseau accompagné de leur guide. Depuis août 2021, **deux tailles de composteurs** sont proposées aux administrés: **300 ou 600 litres**.



299
COMPOSTEURS 300L
 distribués en 2021
 + 47 par rapport à 2020
20€ l'unité



42
COMPOSTEURS 600L
 distribués en 2021
26€ l'unité

MISE À DISPOSITION DE BROyeurs



3

BROYEURS THERMIQUES



59

BROYEURS ÉLECTRIQUES

Le syndicat met gratuitement des broyeurs à disposition des administrés. En 2021, ce sont **62 administrés** qui ont bénéficié de ce service.

COMMUNICATION



1,98€ /hab

BUDGET COMMUNICATION 2021

LES ACTIONS DE COMMUNICATION

ValDem a toujours donné une grande importance à la communication, en privilégiant la sensibilisation des usagers plutôt que le levier financier.

Cet engagement social est renforcé par les objectifs fixés par les éco organismes comme CITEO qui imposent des actions de communication et de prévention chaque année.

CAMPAGNE DE PRÉVENTION

Avril 2021– « Les déchets chimiques »

- Affichage Abribus dans le centre de Vendôme
- Affichage sur le réseau Loire Vision, sur les vitrines des commerçants
- Insertion Presse : La Nouvelle République et Le Petit Vendômois
- Spot 40sec diffusé au cinéma de Vendôme pendant 2 semaines
- Diffusion sur le site www.valdem.fr
- Diffusion sur facebook.com/valdem41



MÉDIAS

Page Facebook (facebook.com/valdem41)

Site internet (www.valdem.fr)

Application mobile : « Mes déchets ValDem »

Encarts presse : 3 Nouvelle République – 9 Petit Vendômois

Articles presse : 12 Nouvelle République – 2 Petit Vendômois – 1 CCI Mag

Eco-ateliers : un atelier par mois animé par l'association Athéna



- Janvier – Bien être des bébés et enfants **Annulé cause covid**
- Février – Salle de bain zéro-déchet
- Mars – Mieux faire ses courses
- Avril – Fabriquer ses produits ménagers soi-même **Annulé cause covid**
- Mai – Compostage
- Septembre – Fabrication de savon
- Octobre – Fabriquer ses produits ménagers soi-même
- Novembre – Visite de l'usine d'incinération
- Novembre – Calendrier de l'Avent zéro déchet
- Décembre – Noël Zéro Déchet

ÉDITIONS

ValDem Info n°43 – Juillet 2021 – 8 pages – Présentation du budget & zoom sur la TEOM

ValDem Info n°44 – Décembre 2021 – Dossier : « L'économie circulaire »
Calendrier de collecte pour les bulletins municipaux des communes du territoire

Newsletter mensuelle

Impression 2000 flyers collecte amiante

Impression 2000 flyers dépôt pneus

Impression 2000 cartes de déchetteries

Impression 26000 autocollants consignes de tri pour bacs jaunes

Impression 500 guides de compostage collectif



ValDem

CHANGEMENT DE CHARTRE GRAPHIQUE juillet 2021

Nouveau logo et nouvelle charte graphique, réalisée par l'agence JTS Conseils.

COMPOSTAGE

- Création de panneaux d'identification des sites de compostage collectif
- Création d'un guide de compostage collectif



ÉCONOMIE CIRCULAIRE

LABELLISATION

Envoyé en préfecture le 21/06/2022

Reçu en préfecture le 21/06/2022

Affiché le **21 JUIN 2022**

ID : 041-254102023-20220615-23_2022-DE

LA DÉMARCHE

Le syndicat ValDem s'est engagé dans une stratégie territoriale d'économie circulaire pour conforter les actions antérieures et atteindre les objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour le Croissance Verte (LTECV) et de la Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC).

L'économie circulaire repose sur 7 piliers



LES ACTIONS

APPROVISIONNEMENT DURABLE

Eco-ateliers : un atelier par mois est animé par l'association Athéna auprès des administrés afin de leur proposer des alternatives à la consommation (fabrication de produits ménagers, astuces zéro déchets etc.).



ÉCO CONCEPTION

Mise en réseau : dans le domaine de la recherche et du développement, ValDem a mis en relation plusieurs professionnels créant ainsi 4 réseaux pour minimiser les impacts à chaque étape de la conception de produits.

ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

Mise en place d'un dépôt de palettes gratuit pour les professionnels, ensuite réparées par une entreprise locale afin d'être remises sur le marché.



636

PALETTES

réparées et réintroduites sur le marché

Gobelets : Prêt de gobelets réutilisables.



5 400
GOBELETS PRÊTS

Broyeurs : Prêt de broyeurs aux particuliers pour les habitats individuels et mutualisation de broyeurs pour les habitats collectifs. Participation à l'achat de broyeurs à hauteur de 20€.



62
PRÊTS DE BROyeurs

2
PARTICIPATIONS
À L'ACHAT



1
MUTUALISATION
à St Firmin des Prés

CONSOMMATION RESPONSABLE

Composteurs : Choix de composteurs en bois issus de forêts éco-gérées.



Récupération des eaux de pluies :



50 000 L
D'EAU DE PLUIE
dédiés au nettoyage des
camions bennes

ALLONGEMENT DE DURÉE DE VIE

Sauvons les meubles & Recyclons les Vélos: Ventes éphémères dans les locaux ValDem de meubles, vélos et articles d'extérieur sauvés de la déchetterie.



Édition mars 2021
3 286,26 €
DE VENTE

reversés aux associations
ATHENA et Perche Nature
860
articles sauvés

Édition octobre 2021
5 803,10 €
DE VENTE

reversés pour moitié à
l'association Éco'eau
1 050
articles vendus



Édition juin 2021
1 215,50 €
DE VENTE

dont
140
vélos vendus

Dons de mobiliers : dons de meubles sauvés de la déchetterie aux mairies, aux associations et à la Recyclerie de Vendôme.

RECYCLAGE

Bacs reformés et recyclés : les bacs cassés sont recyclés pour une valorisation de matière.

Réduction des déchets sauvages : depuis juillet 2021 ValDem collecte l'amiante et les pneus et prête du matériel pour le ramassage des déchets sur les bords de routes.

Augmentation du nombre de filières en déchetterie : ajout de la filière «Couettes et oreillers» dans la catégorie des Éco mobilier.

INDICATEURS FINANCIERS

Envoyé en préfecture le 21/06/2022

Reçu en préfecture le 21/06/2022

Affiché le **21 JUIN 2022**

ID : 041-254102023-20220615-23_2022-DE



MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Sont réalisés en régie :



LA COLLECTE

depuis le 1^{er} janvier 2012



**LE GARDIENNAGE
DES DÉCHETTERIES**

depuis le 1^{er} janvier 1997

Sont assurés par des prestataires :



**INCINÉRATION
DES OMR**



**TRI & VALORISATION
DES DÉCHETS RECYCLABLES**

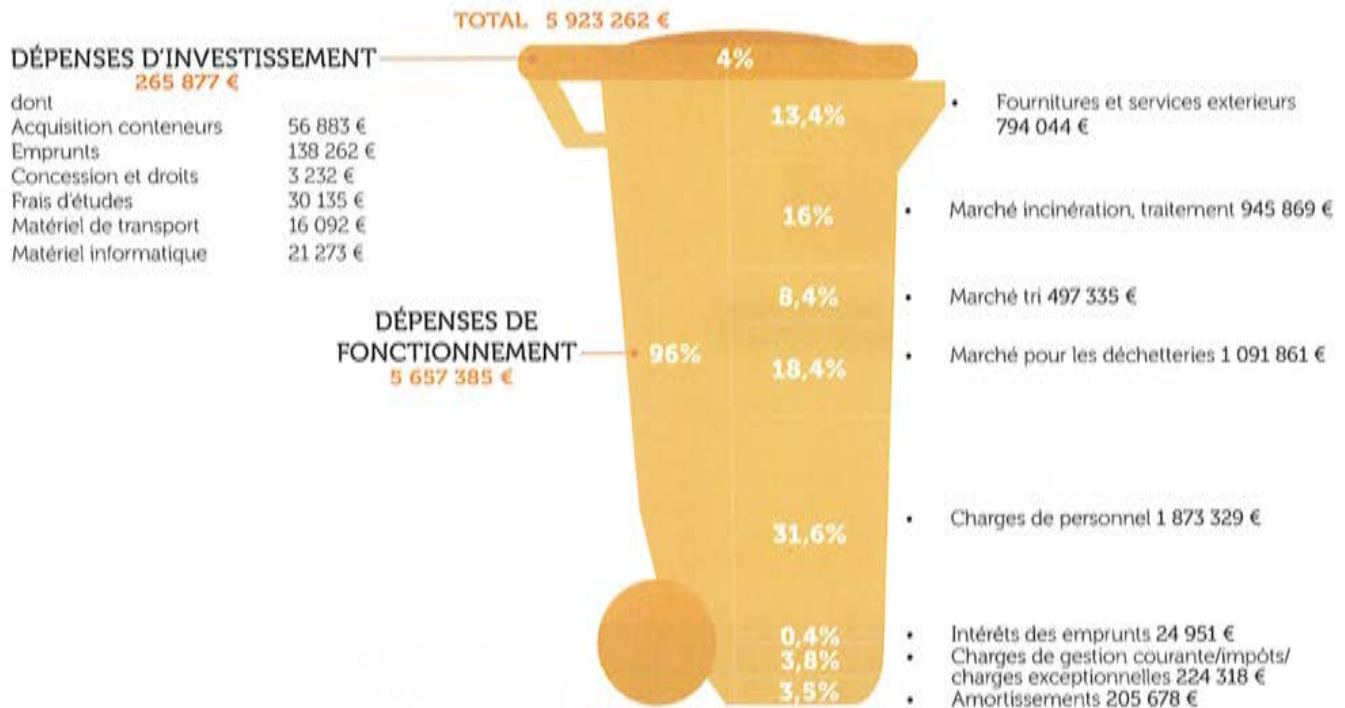


**TRANSPORT & TRAITEMENT
DES DÉCHETS DE DÉCHETTERIE**

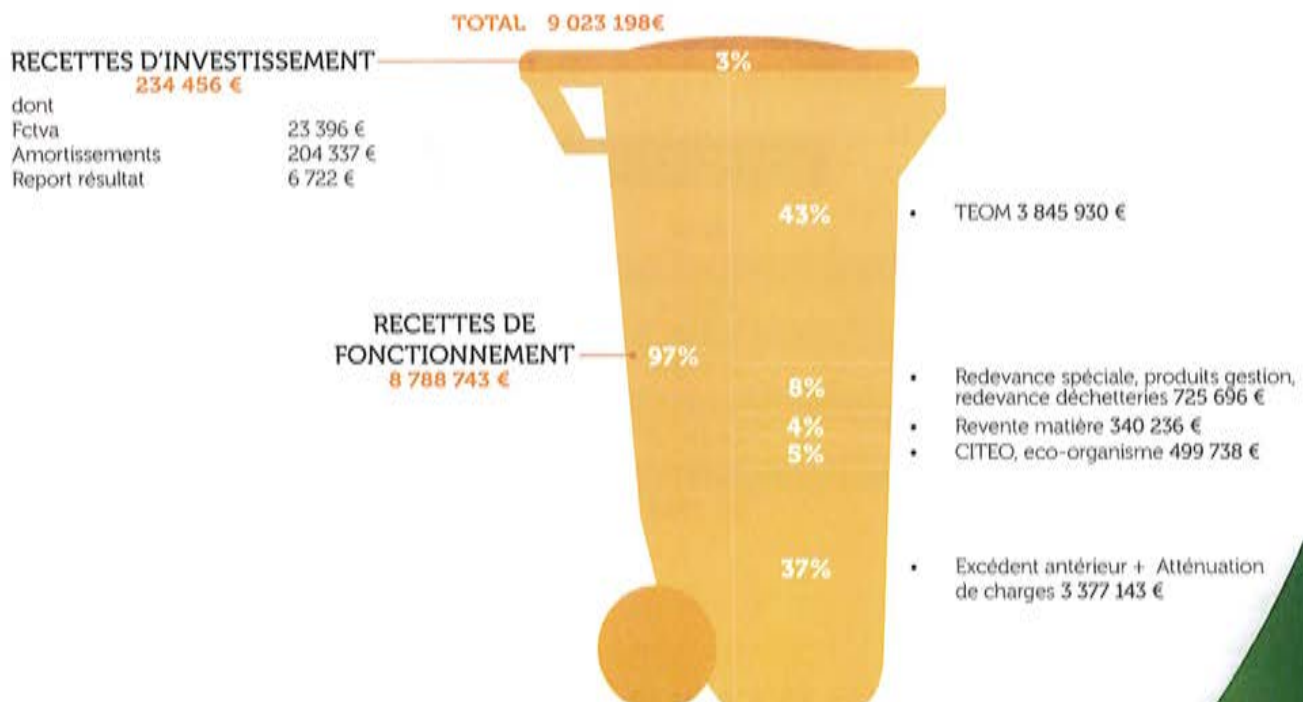
FACTURATION 2021 DES PRESTATIONS FAISANT L'OBJET DE MARCHÉS PUBLICS

Objet du marché	Entreprise prestataire	Fin du marché	Montant TTC facturé en 2021
Déchetteries : Evacuation et traitement des déchets diffus spécifiques	BS ENVIRONNEMENT	31/12/2022	74 931,36 €
Déchetteries : Evacuation et conditionnement des cartons	VEOLIA SOCCOIM	31/12/2022	61 164,80 €
Déchetteries : Evacuation et traitement des déchets verts	VEOLIA SOCCOIM	31/12/2022	177 560,23 €
Déchetteries : Evacuation et traitement des déchets encombrants	VEOLIA SOCCOIM	31/12/2022	607 726,48 €
Déchetteries : Evacuation et valorisation des gravats	VEOLIA SOCCOIM	31/12/2022	35 389,82 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT & D'INVESTISSEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT & D'INVESTISSEMENT



LA TEOM

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement constituées par la TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères basée sur le foncier bâti. Elle est calculée à partir du coût du service par habitant sur la base de :

73,78€
soit en moyenne
-10,05 %
PAR RAPPORT 2011



LES APPORTS PAYANTS EN DÉCHETTERIE



25 194,10 €

LE SOUTIEN DES ÉCO ORGANISMES

CITEO

381 954,74 €

ÉCO-MOBILIER

73 886,06 €

ÉCO DDS

6 804,92 €LA REDEVANCE SPÉCIALE DES PROFESSIONNELS
POUR LES PRESTATIONS PAYANTES

MAIRIES

252 727,08 €

COMMERCES

313 175,98 €

ADMINISTRATIONS

114 592,82 €

LES PRODUITS DE LA VENTE DES MATÉRIAUX COLLECTÉS

		2019	2020	2021
VERRE	VERALLIA	43 922 €	27 783 €	31 048,42 €
ACIER	VEOLIA	4 500 €	5 441 €	10 089,12 €
ALUMINIUM	VEOLIA	4 476 €	2 020 €	3 838,69 €
JOURNAUX	NORSKE SKOG	83 165 €	51 038 €	44 663,53 €
FERRAILLE - BAT	MENUT	54 723 €	40 198 €	125 602,35 €
PLASTIQUES	VALORPLAST	49 485 €	13 577 €	52 469,75 €
CARTONS	VEOLIA	52 027 €	5 803 €	11 497,81 €
TOTAL		292 298 €	145 860 €	279 209,67 €

EMPRUNTS

L'encours de la dette est de **1 072 515,78 €** au 31 décembre 2021 (soit **20,81 €** par habitant).

L'annuité des emprunts en 2021 s'élève à : **163 213,28 €**.

CONCLUSION

FAITS MARQUANTS 2021

- 🔄 Arrivée d'une nouvelle directrice : Flora Lavergne
- 🔄 Réorganisation du syndicat ValDem
- 🔄 Changement du logo et de la charte graphique
- 🔄 Mise en place de la collecte de l'amiante
- 🔄 Mise en place de la collecte des pneus

Envoyé en préfecture le 21/06/2022

Reçu en préfecture le 21/06/2022

Affiché le **21 JUIN 2022**



ID : 041-254102023-20220615-23_2022-DE